

PLAN NATIONAL DE BONNE GOUVERNANCE  
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2000 – 2003

# SOMMAIRE

## **Introduction**

1.	Contexte et justification du programme d'investissement.....	1
2	Méthodologie d'investissement du programme d'investissement.....	2
I.	<b>Plan national de Bonne Gouvernance</b> .....	4
	I.1 Rappel des principes et objectifs.....	4
	I.2 Bilan des actions déjà entreprises.....	6
II.	<b>Programme d'investissement 1999-2003</b> .....	18
	II.1 Axes du programme d'investissement.....	18
	II.2 Financement du programme.....	21
	Conclusion.....	33

## **ANNEXES**

Annexe 1 : Programme d'infrastructures de Base

Annexe 2 : Programme de réformes juridique et  
Institutionnelles

Annexe 3 : Programme d'appui à la Société Civile

Annexe 4 : Programme de formation et de  
Développement des ressources Humaines

## Liste des abréviations

ACDI	: Agence Canadienne pour le Développement International
AFD	: Agence Française de développement
AJB	: Association des Journalistes du Burkina
AN	: Assemblée Nationale
AOMF	: Association des Ombusmans et Médiateurs de la Francophonie
BAD	: Banque Africaine de Développement
BM	: Banque Mondiale
CASEM	: Conseil d'Administration du Secteur ministériel
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CES	: Conseil Economique et Social
CIERRO	: Centre Inter-Africain d'Etudes en Radio Rurale de Ouagadougou
CNBG	: Coordination Nationale de la Bonne Gouvernance
CN-PAA	: Coordination Nationale du Programme d'Appui à l'Administration
CSI	: Conseil Supérieur de l'Information
CSM	: Conseil Supérieur de la Magistrature
DELGI	: Délégation Générale à l'informatique
DGCI	: Direction Générale de la Coopération Internationale
DHD	: Développement Humain Durable
FED	: Fonds Européen de Développement
FODECOM	: Fonds de Démarrage des Communes
MAET	: Ministère des Affaires Étrangères
MATS	: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
MBDHP	: Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples
MFPDI	: Ministère de la Fonction Publique et du Développement Institutionnel
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAA	: Programme d'Appui à l'Administration
PAPME	: Projet d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PME-PMI	: Petite et Moyenne Entreprise- Petite et Moyenne Industrie
PNGB	: Plan National de Bonne Gouvernance
PNUD	: Programme des Nations-Unis pour le Développement
RNB	: Radio diffusion Nationale du Burkina
SAGEDECOM	: Service d'Appui à la Gestion et au Développement des Communes
SEP	: Société des Editeurs de Presse
SGG-CM	: Secrétariat Générale du Gouvernement et du Conseil des Ministres
TNB	: Télévision Nationale du Burkina
UNALFA	: Union Nationale de l'Audiovisuel Libre du Burkina Faso

## **INTRODUCTION**

### **1. Contexte et justification**

Le processus de démocratisation entamé en 1991 est dans sa phase de consolidation. Les organes institutionnels prévus par la constitution sont en place et fonctionnent régulièrement. Les libertés publiques et individuelles sont formellement garanties ; le multipartisme est consacré. Le pays s'est engagé dans une dynamique de décentralisation dont l'enjeu est de permettre aux populations, grâce à la participation, d'accéder progressivement à la maîtrise de leur développement sur le plan local. La décentralisation constitue un moyen de promotion de la Bonne Gouvernance, une composante essentielle de la démocratie et un élément d'impulsion du développement économique et Social.

Toutes ces avancées se réalisent dans un contexte traversé de part par le phénomène devenu irréversible de la mondialisation et de l'intégration sous régionale. Ce nouveau contexte, s'il suscite à juste titre des inquiétudes, offre aussi de nombreuses opportunités que le pays peut saisir pourvu qu'il satisfasse à deux exigences majeures :

- i) La nécessité de mettre en place un Etat-stratège débarrassé des pesanteurs administratives, sachant impulser et organiser le développement, investir dans la recherche-développement, mobiliser toutes les forces vives de la nation ; toutes tâches induisant l'impératif d'un Burkina Faso où règnent la paix, la justice et la solidarité ;
- ii) La nécessité de forger une vision prospective autonome précisant le profil de la société à réaliser, de se doter d'une capacité d'anticipation.

Ces exigences ont fécondé la politique du gouvernement pour les prochaines années, articulée autour de quatre axes prioritaires :

1. Etablir un nouveau contrat pour la modernisation de l'économie ;
2. Construire une société encore plus solidaire qui affirme le leadership national, assure plus de qualité dans la vie des Burkinabè, tout en partageant plus équitablement les fruits de la croissance ;
3. Adopter le développement institutionnel et la culture démocratique comme instruments de mise en œuvre du développement harmonieux et solidaire ;
4. Réussir l'insertion du Burkina Faso dans le processus de mondialisation et d'intégration régionale et rechercher pour ce pays un rayonnement encore plus grand.

En vue de créer les conditions pour la promotion de ces axes, le gouvernement a adopté en septembre 1998, un Plan National de Bonne Gouvernance dont la finalité est de mettre en place l'ensemble des mécanismes et méthodes permettant une gestion efficace et transparente des affaires de l'Etat en offrant des opportunités effectives de participation et de contrôle à l'ensemble des citoyens.

Les caractères principaux de la Bonne Gouvernance résident dans la participation, la responsabilisation, la transparence et la primauté du droit avec comme objectifs, l'intérêt général et la justice sociale.

Le Plan National de Bonne Gouvernance constitue désormais le cadre de référence en matière de gouvernance. Il comporte un plan d'action dont les besoins de financement sont évalués. Mais le caractère non exhaustif des actions retenues et les besoins de financement mal définis et mal justifiés ont décidé le gouvernement à formuler ce programme d'investissement afin de disposer d'un instrument plus cohérent de mobilisation de ressources.

Il s'articule autour de deux parties. La première partie rappelle les principes et objectifs du plan national de Bonne Gouvernance et fait un bilan des actions déjà entreprises. La deuxième partie détermine les domaines de concentration des différentes interventions au cours de la période 2000-2003, indique les modalités de financement et analyse les différents risques liés à la mise en œuvre du programme.

### **1. Méthodologie d'élaboration du programme d'investissement**

Dans le souci d'élaborer un programme d'investissement répondant au plan d'action adopté par le Gouvernement en Octobre 1998, il s'est avéré nécessaire de collecter des informations et des données auprès des institutions, structures et acteurs intervenant dans le processus de bonne gouvernance.

Ce travail d'investigation a permis de recenser les projets d'appui, les programmes d'investissement en matière d'infrastructures de base pour un fonctionnement de l'administration publique, de la sécurité et de la justice dans le cadre du rapprochement indispensable de l'administration des administrés. En outre, les besoins de formation et de réformes institutionnelles ont été pris en compte en vue d'accroître la performance globale des agents et des prestations dans la mise en œuvre de la gouvernance au Burkina Faso.

Le travail de collecte de données a consisté à distribuer des fiches d'identification de projets aux institutions du pouvoir exécutif, du pouvoir législatif, du pouvoir judiciaire, de la société civile et des organisations à caractère consultatif. Il s'agissait de recueillir les données de base des projets existant ou à venir : objectifs, justification, résultats attendus, coûts estimatifs, responsables ou principaux intervenants dans le système et mode de gestion des projets identifiés.

Malgré les difficultés rencontrées dans la collecte des fiches d'identification des projets au niveau de certaines institutions, une quarantaine de projets a été identifiée et a trait à ceux issus des institutions et ceux proposés à partir du Plan National de Bonne Gouvernance (cf. annexes).

Enfin, il a fallu évaluer les coûts de ces différents programmes dans la mesure des données disponibles. Certains projets n'ont pu être évalués faute de précisions suffisantes au niveau des besoins et des indicateurs quantitatifs.

Néanmoins, le programme d'investissement sur la période 2000-2003 peut être estimé à un besoin total d'environ **51 milliards de francs CFA** si l'on se réfère aux prévisions budgétaires de l'Etat en matière d'investissement, aux concours des bailleurs de fonds de la coopération bi et multilatérale. Ce montant, sous toute

Réserve, demeure encore provisoire dans la mesure où elle n'intègre pas les besoins du secteur de la justice et de la promotion du secteur privé, pour lesquels, des études sont en cours. L'atelier de restitution tenu les 24 et 25 Janvier 2000 à Kaya a permis de corriger certaines données et d'obtenir des précisions supplémentaires sur certains aspects du programme.

## 2. I. PLAN NATIONAL DE BONNE GOUVERNANCE

Dans le nouveau contexte de la compétitivité mondiale, les multiples défis à relever par le Burkina Faso pour assurer le développement humain durable se posent avec plus d'acuité. Pour y parvenir, il est besoin de reconceptualiser le rôle de l'Etat, de disposer d'une administration publique souple et efficiente. Pour ce faire, il faut créer un environnement garantissant et préservant un climat de sécurité des affaires, des biens et des personnes.

Le Plan National de Bonne Gouvernance (PNBG) adopté par le gouvernement en Septembre 1998, participe de ce souci. Il est régi par un certain nombre de principes et de règles ayant déjà fait l'objet d'une série de concrétisations.

### **1.1 Rappel des principes et objectifs**

#### *1.1.1 Les principes*

La Bonne Gouvernance comprise comme l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative garantissant la participation populaire, la stabilité politique, le développement institutionnel et le respect des droits de l'homme, repose sur les principes de base suivants :

- La participation des femmes et des hommes à la prise de décision, soit directement, soit par le biais d'institution légitimes et reconnues articulant leurs intérêts, ce qui implique la liberté d'opinion, de parole et d'association ;
- Le primat du droit qui s'exprime par l'existence de cadres juridiques équitables, de lois appliquées de façon impartiale et d'une justice indépendante ;
- la transparence fondée sur la libre circulation de l'information, condition indispensable à la compréhension et au suivi des questions d'intérêt général ;
- l'équité qui consiste à ménager l'environnement politique, économique et social permettant à chacune et à chacun d'améliorer ou, à tout le moins, de préserver ses conditions de vie ;
- l'efficacité, par la mise en adéquation des institutions et des besoins et l'utilisation optimale des ressources disponibles ;
- la responsabilité qui implique que les titulaires des postes de responsabilité à un niveau quelconque (appareil politique, administration, économie, société civile) rendent des comptes et, qu'en corollaire, les citoyens soient en mesure de leur en demander.

### 1.1.2 *Les objectifs*

L'exercice de la bonne gouvernance devra permettre, d'une part, de mettre en place à terme des institutions et des mécanismes de gestion administrative compatibles avec les principes de transparence et d'obligation de résultats pour toute personne civile ou morale investie d'un mandat public et, d'autre part, d'accroître les pouvoirs de décision des populations et en particulier des femmes dans les actions de développement. Elle implique par conséquent une redistribution des rôles, des fonctions et des moyens entre l'Etat et les autres acteurs. Elle implique également de nouveaux principes organisationnels tant au niveau de l'administration publique, des institutions législatives et consultatives, de l'appareil judiciaire qu'au niveau du partenariat entre, d'une part, l'Etat et les structures de la société civile et, d'autre part, l'Etat et le secteur privé.

#### 2.1.1.1 Objectifs généraux

Les objectifs généraux consisteront à :

- mettre en place un Etat stratège à même de jouer efficacement son rôle normatif, d'orientation et d'impulsion du développement socio-économique ;
- créer un environnement incitatif à l'émergence du secteur privé tout en mettant l'accent sur sa professionnalisation ;
- promouvoir une société civile capable d'influer sur les différentes décisions politiques et économiques et de constituer un véritable contrepoids social

#### 2.1.1.2 Objectifs spécifiques

Pour la période 1998-2003, le Plan National de Bonne Gouvernance poursuivra les objectifs spécifiques ci-après ;

- accélérer le processus de redéfinition du rôle et des missions de l'Etat ;
- réorganiser l'administration publique afin de la rendre performante et responsable ;
- consolider le processus de décentralisation par la promotion d'un partenariat actif entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
- renforcer les capacités organisationnelles et techniques des institutions législatives et consultatives en vue d'une contribution effective au processus démocratique et à la performance de l'action publique ;
- rendre effective l'indépendance du pouvoir judiciaire afin de lui permettre d'assurer sa mission fondamentale de faire respecter la loi ;
- Favoriser l'initiative privée en renforçant les structures d'encadrement et en facilitant la mise en place des instruments de financement appropriés ;
- créer les conditions d'une plus grande participation de la société civile à la gestion des affaires publiques.



## 1.2 Bilan des actions déjà entreprises

Les éléments de politique et de stratégie pour la mise en œuvre de ces objectifs s'articulent autour de trois (3) acteurs principaux :

- i) Etat (pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire et organes consultatifs) qui devra renforcer son rôle de veiller à la fois à la mise en œuvre efficace des activités publiques et privées.
- ii) Secteur privé qui devra renforcer son partenariat avec l'Etat.
- iii) Société civile qui devra faire valoir son rôle central dans l'exercice de la bonne gouvernance en s'appuyant sur un dialogue sincère, équilibré, fondé sur un esprit de tolérance réciproque avec l'Etat.

Ces différents acteurs au cours de la première année du plan d'action de bonne gouvernance ont réalisé d'importantes actions avec différents partenaires bilatéraux et multilatéraux de financement dans les domaines des infrastructures, de la formation et des réformes institutionnelles et de contrôle. L'Etat en tant que garant de la réussite de l'ensemble du processus est prépondérant dans les domaines.

### 1.2.1 Infrastructures des base

Les infrastructures réalisées au cours des années 1998-1999 s'inscrivent dans la perspective de la création d'un cadre adéquat pour l'exercice des différents pouvoirs. S'agissant du pouvoir exécutif, les différentes constructions et réhabilitations permettant de rapprocher l'administration des administrés, notamment, suite à la création, en 1997, de quinze (15) provinces nouvelles. En ce qui concerne le pouvoir judiciaire, les nouvelles constructions participent de l'effort de concentration de l'appareil judiciaire et d'octroi de meilleures conditions aux détenus. Enfin, quant au parlement, les constructions réalisées, visent à le sortir de l'exiguïté.

Ces réalisations ont coûté à l'Etat, environ dix milliards de francs CFA au cours de la période 1998-1999, comme l'indique le tableau suivant :

**Tableau 1 : Bilan réalisation des infrastructures en 1998-1999**  
(millions F CFA)

Infrastructures	Montant		
	1998	1999	Total
<b>I. Pouvoir exécutif</b>			
1.1 Construction résidence Président du Faso	500	500	1000
1.2 Construction Pied à terre	200	300	500
1.3 Construction Haut Commissariat et Préfectures	500	1000	1500
1.4 Construction immeuble administratif		500	500
1.5 réfection bâtiments administratifs	280		280
1.6 réfection haut commissariat	200		200
1.7 construction et équipement sapeurs pompiers	427,63	288	715,63
1.8 désenclavement nouvelles provinces		203	203
			0
<b>Sous – Total I</b>	<b>2107,63</b>	<b>2791</b>	<b>4898,63</b>
<b>II. Pouvoir judiciaire</b>			
2.1 réhabilitation Cours Suprême		65	65
2.2 Construction et réfection de palais de justice	333,6	255	588,6
2.3 Construction et réfection de maison d'arrêt	170	388	558
			0
<b>Sous – Total II</b>	<b>503,6</b>	<b>708</b>	<b>1211,6</b>
<b>III. Pouvoir Législatif</b>			
3.1 Construction de l'Assemblée Nationale	1166,41	1621	2787,41
3.2 réfection siège Chambre des représentants	188,84	141	329,84
			0
<b>Sous – Total III</b>	<b>1355,25</b>	<b>1762</b>	<b>3117,25</b>
<b>IV. Organes consultatifs</b>			
4.1 Réhabilitation du CSI	334,5	191	525,5
4.2 Réfection CES	59,2		59,2
			0
<b>Sous – Total IV</b>	<b>393,7</b>	<b>191</b>	<b>584,7</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4360 ,18</b>	<b>5452</b>	<b>9812,18</b>

### 1.2.2 Formation et renforcement des capacités des ressources humaines

Les institutions républicaines ont un rôle de veille à jouer dans le cadre de la consolidation de l'Etat de droit. Toutefois dans la pratique, ces institutions ont fait preuve à certains égards d'insuffisances techniques et manageriales. Pour corriger cette faiblesse, le Plan National de Bonne Gouvernance insiste sur la nécessité d'assurer entre autres :

- Une meilleure formation des parlementaires aux matières légistiques, législatives et de contrôle de l'action gouvernementale (contrôle plus affiné des dépenses publiques) ;
- Le renforcement des capacités managériales des élus locaux ;
- La formation des agents de la justice.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que par les soins du Ministère de l'Administration Territoriale, il a été publié en décembre 1998 un document cadre de la politique de formation des personnels du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité et des Collectivités Locales. Le ministère a ensuite entrepris avec l'appui des partenaires au développement, différentes formations au profit des agents de l'administration, des élus locaux et des agents des collectivités territoriales.

Les grands axes de formation s'articuleraient autour de deux pôles essentiels : l'administration générale et territoriale d'une part et les acteurs de la société civile, d'autre part.

#### 1.2.2.1 La formation des acteurs publics

La formation des ressources humaines de l'administration générale et territoriale : police, gendarmerie, armée, justice, députés, élus locaux.

- **Cadre juridique de cette formation**

Le statut général de la Fonction Publique prévoit trois types de stage de formation, stage de spécialisation, stage de perfectionnement (article 86,87 et 88 du statut).

Notons les séminaires, colloques, ateliers, symposiums etc. qui sont également des occasions de formation.

- **Les objectifs de la formation**

- Impulser le développement et la démocratie locale.
- Réaliser la décentralisation.
- Construire une administration de développement combinant l'efficience, la compétence et la transparence.
- Garantir la sûreté de l'Etat et ses institutions.

- **Plan de formation**

Chaque ministère doit avoir un plan de formation (formation initiale, stages, recyclages et perfectionnement).

#### 1.2.2.2 La formation des acteurs privés

Elle devrait concerner la formation des acteurs privés : entrepreneurs, opérateurs économiques, associations et organisations de la société civile incluant les communautés.

En l'absence de donnée chiffrées, il n'est pas aisé d'établir un bilan exhaustif des actions de formation entreprises au cours des années 1998-1999. Toutefois, il est à relever au titre du Service d'Appui à la Gestion et au Développement des Communes (SAGEDECOM) les actions ci-après :

- La tenue de quarante-quatre sessions de formation d'un coût d'environ 22.000.000 de francs CFA dans vingt-six communes portant sur les modules suivants :
  - . le rôle des élus locaux et les techniques de communication
  - . la gestion budgétaire et la mobilisation des ressources
  - . la passation des marchés publics
  - . la rédaction administrative
  - . l'état civil
- L'organisation de stages théoriques et pratiques pour trente six agents de vingt trois communes dans les domaines de l'informatique, la comptabilité, la voirie, le protocole et l'état civil. Le coût de ses stages a été évalué à 6.400.000 francs CFA ;
- La réalisation de six voyages d'études pour six communes d'un coût d'environ 8.400.000 francs CFA.

Au total, pour la mise en œuvre de sa politique de décentralisation le Burkina Faso a bénéficié d'environ 13 milliards de ses partenaires au développement, comme l'indique le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2 : Bilan des appuis des partenaires dans le domaine de la décentralisation (en millions CFA)

INTITULE	Bailleurs	Financement		
		Décais 98	Décais 1999	TOTAL
<p>APPUI A LA DECENTRALISATION  APPUI A LA DECENTRALISATION  DEVELOPPEMEN LOCAL DU NAHOURI  FCIL98/99</p> <p>Appui à l'Association des Maires du Burkina Faso(AMBF)</p> <p>A.T. DECENTRALISATION</p> <p>FONDS D'ETUDE DEV. URBAIN BOBO  FONDS D'ETUDE DEV. URBAIN DE BOBO  PROG D'INVESTISSEMENT ET AEP DE LA COMMUNE  DE LEO  FORMATION AGENTS ADM. DES COLLECTIVITES LOCALES  APPUI A LA DECENTRALISATION</p> <p>APPUI A LA DECENTRALISATION  FONDS D'AUTO-PROMOTION DANS L'EST  FONDS D'INVESTISSEMENT COMMUNALE  FONDS D'AUTOPROMOTION DANS L'EST  DECENTRALISATION</p> <p>Contribution Commission Nationale Décentralisation  Contribution Commission Nationale Décentralisation  Contribution Commission Nationale Décentralisation  Contribution Commission Nationale Décentralisation  Décentralisation mission de support  Prog. D'appui à la décentralisation et développement local</p> <p>COMMISSION NATIONALE DE LA DECENTRALISATION  PROGRAMME VILLES MOYENNES  APPUI DECENTRALISATION  APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCA A L'EST  Electrification de chefs-lieux, départements</p> <p>TOTAL</p>				
	Canada	447,025	262,545	709,570
	Canada	0,693	5,553	6,246
	Canada	143,198	225,003	368,201
	Canada	106,669	111,911	218,580
	Union Europ.	25,743	2,024	27,767
	Union Europ		49,138	49,138
	France	77,928		77,928
	France	77,928		77,928
	France	118,005	149,116	267,120
	France	135,660	11,214	146,874
	France	203,930	88,410	146874
	France		160,516	160,516
	R.F.A	407,000	297,852	704,852
	R.F.A	217,00	359,251	576 ,251
	R.F.A		170,000	170,000
	R.F.A	227,000		227,000
	Pays-Bas	27,000		27,000
	Pays-Bas	80,000		80,000
	Pays-Bas			
	Pays-Bas	665,000	44,000	709,000
	Pays-Bas	16,000	1,000	17,000
	Pays-Bas	2,000		2,000
Pays-Bas	850,000	520,000	1370,000	
Suisse	487,746	255,951	743,697	
Suisse	420,0000	975,764	1 395,764	
Suisse	214,956	203,532	418,488	
Espagne	892,500	3 039,609	3 932,109	
	5 842,982	6 932,387	12 775,368	

### 2.1.1 Appui institutionnel et de promotion du secteur privé

En 1998-1999, l'Etat a bénéficié de certaines actions d'appui institutionnel dont les plus importantes figurent dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 3 : Situation des appuis institutionnels des partenaires au développement pour la période 1998-1999 (en millions CFA)**

INTITULE	Bailleurs	Financement		
		Décais 1998	Décais 1999	TOTAL
Programme d'Appui à l'Administration	IDA	969,501	1 793,827	2 763,328
Appui Institutionnel à Quatre ministères	Fad/Bad	258,539	190,293	448,832
Appui Institutionnel à la dimension sociale de l'Ajustement	Fad/Bad	140,711	27,187	167,897
Etude sur la Population	Fad/Bad	288,036		288,036
Bureautique Ministère des Affaires Étrangères	Canada	23,300	34,421	57,721
Elections législatives	Canada	0,040		0,040
Sommet de l'OUA	Canada	105,946	105,946	211,892
Elections Présidentielles	Canada	125,804	130,752	256,556
3ème Recensement Général de la Population	Canada	15,075	2,389	17,464
Mission suivi révision liste électorales	Unio Europ		52,122	52,122
Appui aux Assemblées et au médiateur du Faso	France	89,319		89,319
Appui à la Sécurité Publique au Burkina Faso	France	1,200		1,200
Formation des forces de police et des Sapeurs Pompiers	France		29,966	29,966
Fonds local de la démocratisation 1997/1998/99	Pays-Bas	22,000	30,000	52,000
Elections Présidentielles	Pays-Bas	147,000		147,000
Appui à la démocratie	Pays-Bas	162,200		162,000
Renforcement moyens de production de la TNB	Belgique	489,232		489,232
Appui aux Elections Présidentielles	Belgique	10,949	163,400	174,349
Capacité de Gestion Economique	PNUD	217,385	240,203	457,588
Appui Gouvernance	PNUD	15,699	15,859	31,558
Programme de lutte contre la pauvreté	PNUD		59,608	59,608
SOMMET OUA	Danemark	44,087		44,087
Urnes d'Elections Présidentielles	Danemark	110,243		110,243
Election parlementaire (COL. ONG)	Danemark			
Appui OUA 99	Danemark		36,087	36,087
Contribution à l'organisation du sommet de l'OUA	Chine	1 325,000		1 325,000
Equipements de communication pour la Police Nationale	Chine	106,000		106,000
Equipements Audio-visuel pour le MAET	Chine	16,072		16,072
Equipements TNB et SIDWAYA	Chine			
Equipements pour le médiateur du Faso	Chine			
Réhabilitation immeuble M.A..E..T.	Chine			
Contribution pour la tenue du 2ème atelier régional de l'AMSEP	Chine	0,931		0,931
Contribution à l'organisation des élections Présidentielles	Chine	58,166		58,166
Réfection de bâtiment de MAET	Chine		66,000	66,000
Appui à l'organisation du congrès de l'A. OMF	Chine		12,000	12,000
Fournitures d'Equipements au CSI	Chine		45,000	45,000
Appui à l'organisation du 40ème anniversaire de la RNB	Chine		49,200	49,200
Compilation des accords signés par le Burkina	Chine		24,000	24,000
Renforcement moyens matériels de la DG CI du MAET	Chine		66,960	66,960
Appui à l'organisation de séminaires par le CES	Chine		7,200	7,200
Renforcement de moyen de transport de l'A.N.s	Chine		120,000	120,000
SOMMET DE L'OUA	Chine	410,340		410,340
Recensement Général de la population	FNUAP	171,787		171,787
Education en matière de population	FNUAP	15,250		15,250
Total		5 339,810	3 302,419	8 642,229

Dans le domaine spécifique du secteur privé, la situation se présente ainsi qu'il suit :

**Tableau 4 : Situation des appuis des partenaires au développement au Secteur Privé pour la période 1998-1999 ( en millions CFA)**

INTITULE	Baillleurs	Financement		
		Décais 98	Décais 1999	TOTAL
PROJET D'APPUI AU SECTEUR PRIVE	IDA	437,379	937,427	1 374,806
APPUI PETITE ENTREPRISE (PAPE)	Canada	311236	428,017	559,253
- AT et financement PME	Union Europ.	662,921	261,128	924,050
Plan d'action structure. Org. Profess-Agricoles (O.P.A)	Union Europ	3,602		3,602
Etude de fais. Création Centre de Promo. Arts plast	Union Europ	9,021	7,026	16,047
PROG. COMPLEMENTAIRE MARCHE CENTRAL	France	142,279	255,738	398,017
AMENAGEMENT Z.A.D OUAGA	France	48,051		48,551
PROJET DE DEV. LOCAL BASSEMYAM	France	82,177	18,395	100,513
ASSOCIATION TONTINES DE NOUNA	France	27,276	46,433	73,709
APPUI A LA FILIERE MARAICHERE KOUDOUGOU	France	28,051	16,768	44,820
DEV SOCIO-SANITAIRE SIGH-NOGHIN	France			
PROG.APPUI OPA ZONE COTONNIERE	France	248,118	492,268	740,386
APPUI A LA FILIERE SECHAGE ABA-GERES	France	76,362	60,501	136,863
PPCR PHASE III	France	85,133	218,933	304,066
PLAN MOYEN TERME DE LA CNCA	France	3 000,000	193,586	3 193,586
PLAN MOYEN TERME DE LA CNCA	France	92,708		92,708
PROJET DE DEV. LOCAL DE TANGHIN DASSOURI	France	18,363	10,709	29,072
PROJET DE DEV. LOCAL DE KOMKI IPALA	France	31,679	22,971	54,650
PROG. DE REHAB. MARCHE CENTRAL DE BOBO	France	121,127	1 631,355	1 752,483
EVACUATION DES ORDURES MENAGERES DE NONGREMASSOM	France	55,460	87,506	142,967
BAM DE BOBO DIOULASSO	France	79,201	72,939	152,139
APPUI AUX ORGANISATIONS PROFES.AGRICOLES MALI/BURKINA	France	11,332	9,929	21,261
CREDITS DECONCENTRES FONDS SOCIAL DE DEVELOPPEMENT	France		260,498	260,498
PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT EN ZONE FRANCO	France		0,773	0,773
FORMATION POUR PME (FASO BABRA)	R.F.A			
DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT	R.F.A	366,000		366,000
Appui à l'union des éleveurs producteurs de lait de Bobo-dioulasso	Pays-bas	70,000	30,000	100,000
SIAO	Suisse	192,348		1920,348
FENCP	Suisse	200,000		200,000
AGRICULTURE CAISSE DE CREDIT	Danemark	240,000	635,478	875,478
OPERATION 245 TRACTEURS	Chine		480,000	480,000
APPUI A L'EXTENSION DES ACTIVITES DU CFFA DE OUAGADOUGOU	Chine		185,400	185,400
CENTRE DE FORMATION ET DE PRODUCTION POUR JEUNES FILLES	Chine		420,000	420,000
APPUI ARTISANAT	Chine	385,560		385,560
AVILLON UTILITAIRE SIAO	Chine	42,000		42,000
Total		7 067,824	6 603,780	13 671,604

Au total, les interventions des partenaires au développement dans les différents domaines de gouvernance se présente ainsi qu'il suit :

**Tableau 5 : Situation des appuis des partenaires au développement  
(en millions CFA)**

INTITULE	Financement		
	Décais98	Décais99	TOTAL
<b>Appui à la Société Civile</b>	<b>2 064</b>	<b>1 449</b>	<b>3 513</b>
<b>Appui à la Décentralisation</b>	<b>5 843</b>	<b>6 932</b>	<b>12 775</b>
<b>Appui Institutionnel</b>	<b>5 340</b>	<b>3 302</b>	<b>8 642</b>
<b>Appui à la justice</b>	<b>259</b>	<b>121</b>	<b>380</b>
<b>Appui au Secteur privé</b>	<b>7 068</b>	<b>6 604</b>	<b>13 980</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>20 573</b>	<b>18 409</b>	<b>38 982</b>

De façon globale, l'on peut établir à environ 40 milliards de francs CFA, le coût de l'ensemble des actions entreprises en 1998-1999 et s'inscrivant dans la réalisation des objectifs majeurs du Plan National de Bonne Gouvernance. La contribution de l'Etat et de ses démembrements peut être estimés à 10 milliards de francs CFA soit 25% des contributions totales.

Cette tendance devrait se maintenir ou s'accélérer dans le meilleur des cas au fil des années à venir afin que le présent programme d'investissement s'exécute dans des conditions souhaitables.

### 2.1.1 Réformes institutionnelles

#### 1.2.4.1 L'Administration Publique

En ce qui concerne l'Administration Publique, elle a bénéficié d'un plan d'action de Modernisation adopté en 1992 et mis en œuvre par le Ministère chargé du développement institutionnel, anciennement Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, avec l'appui notamment du projet PNUD « appui à la modernisation de l'administration ». L'administration burkinabé bénéficie également de l'assistance du PNUD dans le cadre du programme d'appui au Plan National de Bonne Gouvernance (1999-2001) logé au Ministère chargé du développement institutionnel. Ce programme vise plus particulièrement à compléter et élargir l'assistance du PNUD dans le cadre de la bonne gouvernance, en se focalisant sur les activités liées au renforcement des capacités des institutions législatives, consultatives et de la société civile. L'objectif est d'aboutir à des institutions démocratiques et à des mécanismes de gestion administrative reposant sur les principes de transparence et d'imputabilité, et d'accroître les pouvoirs de décision des populations dans les actions de développement.

L'administration burkinabé par ailleurs d'un important appui en cours de la Banque Mondiale, à savoir le Projet d'Appui à l'Administration (PAA). A cela, il faut ajouter les efforts entrepris par les autorités burkinabé pour poursuivre l'œuvre de modernisation de l'appareil d'Etat, depuis les assises nationales sur le rôle et les missions de l'Etat en décembre 1997. Ces efforts ont débouché sur l'adoption par l'Assemblée Nationale, au terme de multiples concertations engagées par le gouvernement, de trois lois :

- la loi n°10/98/AN du 21 avril 1998 portant modalités d'intervention de l'Etat et répartition des compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement ;
- la loi n°13/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique ;
- la loi n°20/98/AN du 05 mai 1998 portant normes de création, d'organisation et de gestion des structures de l'administration de l'Etat.

Pour mettre en œuvre ces différentes lois, plusieurs textes réglementaires ont été pris dont notamment une douzaine de décrets.

Les bases de cette importante réforme ont été jetées par les assises nationales sur le rôle et les missions de l'Etat organisées en décembre 1997, lesquelles ont été précédées par plusieurs travaux de réflexions sur l'administration publique, à savoir :

- l'organisation de la première et de la deuxième conférence annuelle de l'administration publique, respectivement en septembre 1993 et en janvier 1995 ;
- la description des emplois publics d'octobre 1994 à mars 1995, suivi du recensement des agents publics de l'Etat du 19 au 30 juin 1995 ;
- l'audit organisationnel des départements ministériels et des institutions entre juillet 1995 et juillet 1996 ;
- l'organisation d'un plan séminaire gouvernemental les 18 et 19 octobre 1996 qui a précisé les orientations de réforme globale de l'administration publique ; l'organisation de multiples concertations avec les différents partenaires et groupes sociaux autour des premières propositions de réforme globale de l'administration publique ;
- l'organisation de la deuxième session ordinaire de l'année 1997 du Conseil Economique et sociale sur le thème « quelle administration pour le Burkina à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle : la réforme globale de l'administration ».

De nombreux facteurs ont à la base de la réforme globale de l'administration publique. Il s'agit d'abord des exigences d'adaptation au processus de construction d'un Etat de droit démocratique qui s'est amorcé dans notre pays en 1991. Ensuite des engagements pris par le Président du Faso dans son programme septennal, qui souligne la nécessité de la modernisation et de la redynamisation de l'Etat dans le sens d'une efficacité accrue et en vue de le rendre opérationnel. Par ailleurs, il est de plus en plus impérieux pour l'administration publique de prendre en compte les exigences d'efficacité et d'efficience devant les défis économiques auxquels doit

Faire face l'Etat burkinabé, dans un contexte national marqué par une opinion publique et une société civile de plus en plus exigeante quant à la qualité des prestations de services de l'administration publique, et dans un contexte international marqué par l'ouverture des frontières, la haute compétition, la libéralisation et la globalisation économique.

C'est pourquoi il était nécessaire de mener une réflexion concertée sur le rôle et les missions de l'Etat, et portant, sur la configuration organisationnelle et structurelle, le fonctionnement et la gestion de l'administration publique, instrument privilégié de leur mise en œuvre.

Près d'un demi-millier de délégués représentant les Conseils d'Administration des Secteurs Ministériels (CASEM) des différents départements ministériels et les institutions, les différentes couches socioprofessionnelles, les autorités coutumières et religieuses, les représentants des partenaires au développement et de la société civile, notamment les syndicats, les ONG et les associations de jeunesse et femmes ont ainsi pris part aux assises nationales qui ont permis d'enrichir les textes législatifs et réglementaires censés jeter les bases d'une nouvelle administration publique burkinabé

#### 1.2.4.2 L'appareil judiciaire

L'appareil judiciaire qui fait l'objet de nombreuses récriminations, bénéficie d'un projet d'appui de l'Union Européenne, après avoir bénéficié notamment du concours de la Banque Mondiale et de la Coopération Française, en particulier pour le recrutement et la formation du personnel judiciaire.

Par ailleurs, les dysfonctionnement de l'appareil judiciaire ont été au centre d'un forum qui s'est tenu en octobre 1998.

L'idée d'une concertation sur le fonctionnement de la justice a été lancée au sein du corps de la magistrature depuis le mois de juin 1996. Le Président du Faso a par la suite instruit le Ministère de la justice d'associer le différents corps de la société à la réflexion lors de la session du 31 octobre 1997 du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) ; Le forum s'est ouvert le 05 octobre 1998 sur le thème « la justice au Burkina Faso : réalités et perspectives » qui a été débattu à travers quatre sous-thèmes, à savoir :

- le respect des règles déontologiques et éthiques ;
- le contrôle hiérarchique ;
- le délai de traitement des dossiers de justice ;
- l'exécution des décisions de justice.

Les travaux du forum sur la justice ont en effet identifié les principaux dysfonctionnements de la justice burkinabé, qui tiennent notamment au non respect des règles déontologiques et éthiques des professions judiciaires, à la faiblesse du contrôle hiérarchique, à la lenteur dans le traitement des dossiers, à l'exécution défectueuse voire la non exécution des décisions de justice et à la remise en cause de l'indépendance de la justice.

S'agissant des entorses aux règles de la déontologie et de l'éthique, elles prennent souvent leur source dans le manque de considération vis-à-vis de la justice et surtout

Dans le dénuement de la justice et de son personnel. Ce qui les rend vulnérables aux sollicitations diverses et aux compromissions. Tant et si bien que les obligations auxquelles sont soumis les juges et qui sont corrélatives aux immunités et privilèges dont ils bénéficient n'ont pas de traduction concrète dans la réalité.

S'agissant de la faiblesse du contrôle administratif exercé sur le personnel judiciaire, en particulier sur les juges, elle tient à l'insuffisance des textes et à l'inadéquation des sanctions. Quant à l'inefficacité du contrôles exercé sur les décisions des juridictions inférieures, elle est due notamment à la lenteur dans le traitement des dossiers ainsi qu'à l'absence de motivations des décisions.

Pour ce qui est des lenteurs dysfonctionnelles constatées dans le traitement des dossiers, leurs causes sont à rechercher dans l'incurie de certains acteurs de la justice qui ne traitent pas les dossiers avec la célérité requise. A cela il faut ajouter, d'autre part, la pénurie des moyens humains, matériels et financiers et d'autre part l'inadaptation de l'organisation judiciaire, la mauvaise organisation du travail ainsi que la mauvaise gestion du peu de ressources matérielles et humaines dont dispose la justice. Quant aux dysfonctionnements identifiés au niveau de l'exécution des décisions de justice, ils sont dus à l'indisponibilité des décisions ou des pièces d'exécution, aux retards injustifiés dans leur mise en œuvre ou organisés à dessein, à l'utilisation abusive des voies de recours ou à la l'inadéquation des procédures de recouvrement en ce qui concerne particulièrement les condamnations pécuniaires.

L'un des points qui a le plus focalisé les débats des participants au forum sur la justice est sans conteste les liens entre la justice et le pouvoir politique. La politisation a été stigmatisée comme l'une des sources importantes de dysfonctionnement de la justice burkinabé. Aussi, il a été rappelé aux magistrats l'obligation de réserve à la quelle ils sont soumis. Cette obligation leur impose certes une obligation de loyauté vis-à-vis de l'Etat et des autorités, mais aussi une obligation de probité morale ainsi qu'une neutralité sur le plan politique. C'est pourquoi il a été recommandé l'inscription dans le statut de la magistrature de l'interdiction formelle de la possibilité pour les magistrats en activité de militer dans les formations politiques et/ou d'exercer des activités politiques.

D'autres importantes recommandations ont été faites par le forum, à savoir :

- la création d'un service de communication au sein du Ministère de la Justice animé par un personnel compétent, chargé de donner des informations en rapport avec les dossiers au sujet desquels l'institution judiciaire est interpellée par l'opinion publique ;
- le renforcement des moyens humains et matériels de l'appareil judiciaire par le recrutement substantiel de magistrats et personnel d'appui, la systématisation de la formation continue, la mise à la disposition des acteurs de la justice de moyens adéquats à même de leur permettre de mener à bien leur mission ;
- la mise en place d'un fonds spécial d'appui à la justice.

Conscients de l'acuité et de la complexité des problèmes qui minent la justice burkinabé, les participants au forum ont fait ressortir la nécessité pour les autorités de faire, montre d'une ferme volonté politique pour venir à bout de ces problèmes. En tout état de cause, le Chef de l'Etat s'est engagé, quelques semaines après la fin

Du forum sur la justice, dans son programme électoral, de réformer en profondeur la justice.

*« En raison du rôle central de la justice dans tout système de gouvernance en matière de développement, je ferai de la réforme de notre système judiciaire un grand chantier. Notre justice doit changer en profondeur et offrir les garanties de sûreté nécessaires à tout citoyen et à tout investisseur intéressé par notre pays. Je travaillerai à créer un climat de bonne collaboration entre les principaux acteurs de la famille judiciaire. Dans l'immédiat, j'instruirai le gouvernement de porter une attention particulière à la réhabilitation des infrastructures et du cadre de travail, à l'amélioration de l'univers carcéral et la modernisation de notre système judiciaire » (Blaise COMPAORE, programme pour un développement solidaire, Ouagadougou, GIB, octobre 1998, p.82 et s.)*

#### 1.2.4.3 La société civile

en ce qui concerne la société civile, de nombreux ateliers et séminaires organisés avec l'appui de partenaires étrangers, ont contribué à renforcer la société civile. L'Etat burkinabé alloue à la presse privée, une enveloppe d'un montant de 100 millions de francs CFA par an.

#### 1.2.4.4 Les collectivités locales

s'agissant des collectivités territoriales, il faut noter que l'assistance dont elles bénéficient s'inscrit dans le cadre d'un processus de décentralisation pour lequel une structure d'impulsion et d'animation a été mise en œuvre, la Commission Nationale de la Décentralisation (CND), qui a développé deux instruments d'appui technique et financier au profit des communes, le Fonds de Démarrage des communes (FODECOM), et le Service d'Appui à la Gestion et au Développement des Communes (SAGEDECOM).

#### 1.2.4.5 Le Conseil Economique et Social

Le Conseil Economique et Social (CES) pour sa part a entrepris un travail de réorganisation et de modernisation interne destiné à renforcer ses propres capacités institutionnelles.

#### 1.2.4.6 Le Parlement

Seul le Parlement burkinabé semble n'avoir pas bénéficié d'un appui systématique sous la forme du projet ou de programme, en dehors de quelques actions isolées de la Coopération française, du PNUD, de l'Union Européenne, d'une fondation allemande et de l'Union interparlementaire. Il faut cependant mentionner ici l'existence du Programme d'Appui au Plan National de Bonne Gouvernance du PNUD (1999-2001) dont le parlement burkinabé pourrait tirer parti pour renforcer ses capacités institutionnelles.

## II. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2000-2003

Le présent programme d'investissement, instrument d'opérationnalisation du Plan National de Bonne Gouvernance revêt un caractère glissant.

### 2.1 Les axes du programme d'investissement

Le programme d'investissement privilégie cinq axes stratégiques dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du Plan National de Bonne Gouvernance, il s'agit de :

- la réalisation des infrastructures de base ;
  - les réformes juridiques et institutionnelles au sein des structures de l'Etat ;
  - les réformes institutionnelles et l'appui spécifique aux organisations de la société civile ;
  - la promotion du secteur privé ;
- la formation et le développement des ressources humaines.

#### 2.1.1 *Infrastructures de base*

la recomposition récente du paysage administratif national et la décentralisation en cours devront être nécessairement accompagnées d'une plus grande déconcentration de l'administration publique. Ce qui implique sur les plans régional, provincial et local la construction d'infrastructures d'accueil des administrations particulièrement dans trois domaines prioritaires :

- Administration territoriale et sécurité dans le souci de rapprocher les administrations et les services de sécurité (police, gendarmerie), des populations ;
- Administration judiciaire afin de couvrir le territoire national ;
- Administration communale en vue de doter les collectivités territoriales de locaux adéquats.

#### 2.1.2 *Réformes juridiques et institutionnelles*

Le renforcement des capacités institutionnelles, c'est-à-dire de l'aptitude des institutions à s'acquitter de leurs fonctions, à résoudre des problèmes et atteindre des objectifs, constitue un moyen efficace pour renforcer la bonne gouvernance dans un pays. Pour opérationnaliser le Plan National de Bonne Gouvernance, il sera donc nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre un certain nombre de réformes institutionnelles, lesquelles impliquent des changements, non seulement au niveau des organisations, c'est à dire des structures, de leurs attributions et de leurs procédures, mais également au niveau des règles qui s'appliquent à ces organisations. Les moyens pour y parvenir consistent entre autres, à changer les textes qui régissent la vie de ces organisations, qu'elles relèvent de l'Etat, ou de la société civile, y compris le secteur privé.

Les différentes activités ici présentées visent donc essentiellement à approfondir le cadre juridique et institutionnel de la gouvernance au Burkina Faso en tenant compte des exigences de la bonne gouvernance.

De manière plus spécifique, elles seront centrées sur :

- l'opérationnalisation de la réforme globale de l'administration publique ;
- la réforme du système électoral ;
- la modernisation de l'appareil judiciaire ;
- le renforcement de la capacité d'intervention du département chargé de l'administration du territoire ;
- l'appui au parlement et le renforcement de la capacité opérationnelle du Conseil Economique et Social.

### **2.1.3 Les réformes institutionnelles et l'appui spécifique aux organisations de la société civile**

L'appui institutionnel à la société civile constitue en Afrique un dilemme pour l'Etat et même pour les partenaires au développement. En effet, dans un Etat où le principe de la participation des populations à la gestion des affaires publiques n'est pas totalement ancré dans les mœurs et les pratiques politiques et administratives et où les autorités publiques sont habituées à décider unilatéralement pour les populations, à exercer un pouvoir centralisé, à user de prérogatives de puissance publique, le renforcement des capacités institutionnelles de la société civile pour en faire un véritable contre-pouvoir, est perçu comme un risque. Pour les partenaires au développement, renforcer ce contre-pouvoir, équivaldrait à intervenir dans les affaires domestiques d'un pays. Or, il est admis que l'existence d'une société civile dynamique et forte, est une exigence de la bonne gouvernance. C'est pourquoi le Plan National de Bonne Gouvernance a prévu un certain nombre d'activités tendant à renforcer la société civile burkinabé.

Certaines de ces actions, pour être mises en œuvre, ont besoin d'un accompagnement du législateur. D'autres se prêtent mal à une telle intervention du pouvoir législatif ou du gouvernement. L'Etat ne doit pas en effet se substituer aux acteurs de la société civile, qui doit nécessairement préserver son autonomie. Il peut tout au plus créer un cadre favorable aux interventions de la société civile, lui apporter un appui complémentaire sous forme de subventions, d'expertise, etc. Le risque d'aliénation de la société civile vis-à-vis de ses contributeurs est moins élevé lorsqu'il s'agit de partenaires au développement étrangers. C'est pourquoi leur appui pour le renforcement des capacités institutionnelles de la société civile est primordial.

pour créer un environnement juridique et institutionnel favorable aux activités de la société civile, l'Etat, pour sa part, peut prendre les mesures législatives suivantes :

- adoption d'un statut de la société civile en concertation avec les acteurs concernés ;
- redéfinition du statut juridique des médias d'Etat et du code de l'information, et application de la charte d'éthique et de déontologie professionnelle des journalistes.

La société civile, pour faire preuve de crédibilité et d'efficacité, doit savoir faire jouer en son sein les principes de fonctionnement démocratique, la transparence, le sens

de la responsabilité social ainsi que les règles de la culture démocratique. Pour ce faire, des besoins spécifiques ont été identifiés au niveau des composantes de la société civile.

#### *2.1.4 La promotion du secteur privé*

Le secteur privé a été identifié comme un des acteurs majeurs de la bonne gouvernance. Il est appelé à jouer un rôle important dans le développement socio-économique du pays à travers la création des emplois et des richesses. L'action du secteur privé peut contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et partant à la réduction du phénomène de la pauvreté.

Enfin, l'action du secteur privé et celle de l'Etat doivent être complémentaires dans le nouveau contexte de globalisation et de régionalisation de l'économie. Ce faisant le programme d'investissement dans la mise en œuvre de la bonne gouvernance doit prendre en compte les réformes juridiques et institutionnelles nécessaires en vue de créer les conditions d'une croissance durable et soucieuse de justice sociale.

#### **Au niveau du mouvement associatif et communautaire**

En tant que cadre de socialisation des individus dans la culture démocratique, le mouvement associatif et communautaire a besoin d'approfondir les principes et valeurs de l'Etat de droit :

- promotion des valeurs traditionnelles positives ;
- valeurs civiques et conscience citoyenne ;
- règles de participation des citoyens à la gestion de la cité par la définition d'un cadre juridique ;
- renforcement des capacités d'observation de la société ;
- renforcement de la capacité de veille de la société civile sur la gestion des biens publics en apportant l'appui au réseau de lutte contre la corruption.

#### **Au niveau de la presse et des médias**

Pour un fonctionnement normal de la presse et les médias dans un cadre de liberté et d'indépendance, il importe d'améliorer le système d'information en y impliquant davantage et mieux les citoyens, par :

- la révision de la loi n°56-93/ADP du 30 décembre 1993 portant code de l'information pour tenir compte de la question de transparence du financement ;
- l'institution du droit de réplique dans la presse (second droit de réponse) ;
- la possibilité pour l'opposition d'invoquer le droit de réplique à la suite d'une communication officielle du Gouvernement ;
- l'institution de la règle des trois tiers dans les organes audiovisuels publics afin de légitimer le droit du Gouvernement à l'antenne ainsi que celui de l'opposition (un tiers du temps pour le Gouvernement, un autre tiers pour la majorité gouvernementale et le tiers restant pour l'opposition parlementaire) ;

- l'application par les professionnels d'un code d'éthique et de déontologie ;
- le recyclage et la formation des professionnels afin d'accroître la performance de leurs productions et de leur contribution au processus démocratique ;
- la création de messagerie pour la distribution des journaux sur l'ensemble du territoire ;
- la révision de certaines dispositions du décret portant création, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Information.

### *2.1.5 la formation et le développement des ressources humaines*

une bonne exécution du Plan National de Bonne Gouvernance passe nécessairement par la définition urgente et claire d'une politique de formation et de développement des ressources humaines. L'objectif stratégique de cette politique de formation est le renforcement des capacités professionnelles.

Dans le cadre du présent programme il sera privilégié :

- la formation des opérateurs économiques sur les enjeux de la mondialisation et de l'intégration ;
- la formation des agents de la justice et de ceux de la sécurité ;
- la formation des parlementaires et des élus locaux ;
- la formation des cadres des organisations et associations notamment de défense des droits de l'homme.

## **2.2 Financement du programme d'investissement**

### *2.2.1 Coût du programme*

le coût du programme d'investissement pour la période 2000-2003 s'élève à **50.684 millions de francs CFA** non compris les différentes opérations visant le renforcement du processus de décentralisation, la réforme de la justice et la promotion du secteur privé. En effet, le gouvernement procède actuellement avec l'appui de l'Union Européenne, à la finalisation d'une stratégie et d'un plan d'action national pour la réforme de la justice. Il en est de même du secteur privé, où des concertations sont en cours en vue de la définition de la stratégie et de la mise en œuvre dans le contexte global de la mondialisation et de l'intégration régionale.

### *2.2.2 Financement du programme*

sur le montant global de **50.684 millions FCFA**, **23.250 millions** sont acquis et répartis comme suit :

- Etat : 1.943 millions FCFA
- Financement extérieur : 21.307 millions dont 16.510 millions sous forme de prêts concessionnels et 4.797 millions sous forme de subvention.

Le financement à rechercher 27.434 millions F CFA devrait pouvoir être couvert par de nouvelles contributions de l'Etat burkinabé mais aussi l'ensemble de ses partenaires.

Le Burkina Faso est déjà engagé, avec l'appui de ses partenaires au développement, dans certaines réformes importantes allant dans le sens de l'amélioration de la gestion du développement et de la bonne gouvernance.

C'est ainsi que la réforme de l'administration publique et la modernisation de la gestion des ressources humaines ont été soutenues par le PNUD et la Banque Mondiale. Ce soutien touche également à la redéfinition du rôle et des missions de l'Etat.

La gestion économique est appuyée par la Banque Mondiale, le PNUD et la France. Les Pays-Bas, le Canada et la France, tout comme l'Union Européenne, le Danemark et l'Allemagne sont impliqués dans le domaine de la décentralisation.

S'agissant des institutions législatives et consultatives, elles ont bénéficié d'assistances ponctuelles de la part du PNUD, de l'Union Européenne et du Danemark, à travers notamment des actions liées au processus électoral et à la formation des élus.

Concernant le secteur judiciaire, il a été soutenu jusqu'ici par la France, les Pays-Bas, l'Union Européenne et le Danemark, par des projets d'appui institutionnel, d'amélioration ou de codification des textes, d'appui documentaire et de formation.

Au niveau de la promotion du secteur privé, plusieurs partenaires interviennent dont la Banque Mondiale, le PNUD, le Canada, la France, l'Union Européenne...

Enfin, une assistance du Canada, du Danemark et de l'Union Européenne a été essentiellement orientée vers le renforcement de la démocratie, des organisations de base et de la communication sociale.

- Toutes ces interventions constituent des assistances déjà enregistrées ou en cours d'exécution.

Les tableaux des pages suivantes présentent les programmes d'investissement dans les différents domaines ayant trait à la bonne gouvernance. Une description succincte des projets de ces différents programmes est présentée en annexe. Par ailleurs, il est joint un panorama global non exhaustif de l'assistance de différents bailleurs de fonds aux activités liées à la bonne gouvernance au Burkina Faso.

Avec les bailleurs de fonds, l'Etat mettra en place des mécanismes de concertation périodiques permettant de mieux gérer les ressources déjà mobilisées et de canaliser efficacement les ressources nouvelles de financement.



Tableau 6 : Programmation des investissements (en millions de francs CFA)

Intitulé	Coût total	programmation				financement				
		2000	2001	2002	2003	acquis			recherche	
						BN	prêts	Subv.	Autres	
<b>I. Programme d'infrastructures de base</b>										
1.1 programme de construction d'infrastructures sociales de réduction de la pauvreté au niveau communal	14 375	4 851	3 994	3 660	1 870	1 197	11 396	1 782		
1.2 Appui technique aux services de sécurité publique	20 180	180	7 000	6 500	6 500	-				20 180
1.3 Construction de la maison de l'Avocat	70	-	40	30	-	-				70
1.4 Projet d'acquisition d'équipements pour la brigade des sapeurs pompiers	553	283	268	-	-	-	-			553
1.5 projet d'électrification solaire des bâtiments administratifs	5 114	2 000	2 000	1 114	-		5 114			
<b>Sous/total programme d'infrastructures de base</b>	<b>40 292</b>	<b>7 314</b>	<b>13 302</b>	<b>11 304</b>	<b>8 370</b>	<b>1 197</b>	<b>16 510</b>	<b>1 782</b>	<b>0</b>	<b>20 803</b>

**Tableau 7 : Programmation des investissements (en millions de francs CFA) ( suite)**

Intitulé	Coût total	programmation					financement			
						Acquis				Recherche
		2000	2001	2002	2003	BN	Prêt	Subv.	Autre	
<b>II. Programme de réformes juridiques et institutionnelles</b>										
2.1 Programme d'appui au plan national de bonne gouvernance	515	292	189	34	-	-	-	515	-	-
2.2 réforme du système électoral	1 200	750	250	200	-	-	-	-	-	1 200
2.3 Appui au CES	1 334	347	360	280	347	-	-	-	-	1 334
2.4 Programme d'appui à la gouvernance économique	2 500	927	914	659				2 500		
2.5 Programme d'appui aux structures de concertation Etat /partenaires sociaux	620	140	310	170		200	-		-	300
2.6 Appui à l'administration : élaboration des textes législatifs et réglementaires	480	300	180		-	50	-	-	-	430
2.7 Mise en place d'un centre de documentation audiovisuelle (C.S.I.)	240	140	100		-	240	-	-	-	-
2.8 Mise en œuvre du schéma directeur informatique à la Présidence	256	100	100	56		256	-	-	-	-
2.9 Appui à la Coordination Nationale de la Bonne Gouvernance	225	75	50	50	50					225
<b>Sous/total Programme de réformes Juridiques et institutionnelles</b>	<b>7 370</b>	<b>3 071</b>	<b>2 453</b>	<b>1 449</b>	<b>397</b>	<b>746</b>	<b>0</b>	<b>3 015</b>	<b>0</b>	<b>3 609</b>



**Tableau 9 : Programmation des investissements (en millions de francs CFA) (suite)**

Intitulé	Coût total	Programmation				Financement				Recherche
		2000	2001	2002	2003	Acquis				
						BN	Prêt	Subv.	Autres	
<b><u>IV. Programme de formation et de développement des ressources humaines</u></b>										
4.1 Programme de formation des opérateurs économiques sur l'intégration et la globalisation	100	60	40	-	-	-	-		-	100
4.2 Programme de formation des agents de la sécurité	340	80	90	120	50	-	-		-	340
4.3 Programme de formation des parlementaires et des élus locaux	290	70	70	70	80	-	-		-	290
4.4 Programme de formation des organisations et associations aux principes de la communication organisationnelle	150	60	50	-	40	-	-		-	150
4.5 Programme de formation aux droits de la personne et aux règles de participation des citoyens à la gestion des affaires organisationnelles	200	70	70	60	-	-	-		-	200
4.6 Programme de formation de l'administration du travail à la mondialisation	196	106	90	-	-	-	-		-	196
<b>Sous/total Programme de formation et de développement des ressources humaines</b>	<b>1 276</b>	<b>446</b>	<b>410</b>	<b>250</b>	<b>170</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 276</b>

**Tableau 10 : Récapitulatif de la programmation des investissements (en millions de francs CFA) (suite)**

Intitulé	Coût total	Programmation				Financement				Recherche
		2000	2001	2002	2003	Acquis				
						BN	Prêt	Subv.	Autres	
I. programme d'infrastructures de base	40 292	7 314	13 302	11 304	8 370	1 197	16 510	1 782	0	20 803
II. Programme de réforme juridique et institutionnelles	7 370	3 071	2 453	1 449	397	746	0	3 015	0	3 609
III. Programme d'appui à la société civile	1 746	590	830	326	0	0	0	0	0	1 746
IV Programme de Formation et de développement des Ressources Humaines	1 276	446	410	250	170	0	0	0	0	1 276
<b>Total Général</b>	<b>50 684</b>	<b>11 421</b>	<b>16 995</b>	<b>13 329</b>	<b>8 937</b>	<b>1 943</b>	<b>16 510</b>	<b>4 797</b>	<b>0</b>	<b>27 434</b>

**Tableau 11 : Récapitulatif de l'assistance antérieure ou en cours des bailleurs de fonds (Source PNUD)**

Secteurs Bailleurs de fonds	Redéfinition du rôle et des missions de l'Etat	Réorganisation de l'Administration Publique et la gestion de l'économie	Décentralisation	Renforcement des capacités des institutions législatives et consultatives	Renforcement du système juridique	Promotion du secteur privé	Renforcement de la société civile
PNUD	x	x		x		x	x
Banque Mondiale	x	x	x			x	x
Pays-Bas			x		x		
Canada			X			X	X
France		x	X	x	X	X	X
Union Européenne		X	x	X	X	X	X
Danemark				X	x		x
République fédérale d'Allemagne		X	X	X		x	
BAD		X			x		
Suisse			X		X	x	
Belgique				X			
Chine			x	X		x	x

### 2.2.3 Les résultats attendus

La réalisation du programme d'investissement 2000-2003 devra permettre d'aboutir aux résultats globaux ci-après :

- Le cadre politico-institutionnel élargi avec la mise en place de nouvelles institutions garantes de la démocratie ;
- Les institutions législatives et consultatives, en particulier le Conseil Economique et Sociale et l'Assemblée Nationale, auront été renforcées ;
- Une nouvelle organisation administrative, la modernisation des procédures et méthodes de travail et le renforcement de la gestion des ressources humaines auront connu une réelle application au sein de l'administration publique, tant au niveau central qu'à l'échelon local ;
- Une société civile plus agissante, plus participative et plus responsable dans le contrôle social des pouvoirs établis ;
- Une redistribution des rôles et des fonctions entre l'Etat et les autres acteurs nationaux, ainsi que de nouveaux principes organisationnels au sein de l'administration publique, des institutions législatives et consultatives ;
- Un nouveau partenariat entre l'Etat, d'une part, et les structures de la société civile et le secteur privé d'autre part.

### 2.2.4 Les indicateurs de progrès

Le suivi régulier des avancées de la bonne gouvernance implique la définition et la mise en œuvre d'un système d'information cohérent, concerté et performant. Des initiatives sont déjà entreprises et des outils sont forgés, notamment par le PNUD et les animateurs du système national de planification sur le DHD ; le Ministère de l'Economie et des Finances à travers l'Institut National de la Statistique et de la Démographie et la direction Générale de l'Economie et de la planification, dispose d'instruments mobilisables pour le suivi du DHD, le Ministère chargé de la promotion de l'Emploi a entrepris la mise en œuvre d'un observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle ; en outre, les directions des études et de la planification des départements ministériels constituent des gisements d'informations sur le développement.

L'atelier sur le concept de DHD, la problématique de la pauvreté et le suivi de la politique nationale de DHD, tenu en mars 1998 à Bobo-Dioulasso, avait permis de discuter de la contribution des bases de données régionales au suivi du DHD ; à cette occasion, les bases de données mobilisables pour le suivi des indicateurs du DHD avaient été recensées et analysées. Il est notamment ressorti que l'harmonisation et l'intégration des différentes banques et bases de données n'étaient pas encore effective ; en effet, les différents acteurs travaillent souvent de manière non concertée, ce qui ne favorise pas l'émergence d'un véritable système d'information sur le DHD. De ce fait, le suivi de la mise en œuvre du DHD exige une réflexion et une concertation soutenues des principaux acteurs en vue d'arrêter les instruments, les méthodes, les contenus et les mécanismes opératoires.

En s'inspirant de la méthode de définition des indicateurs du DHD, on peut identifier des données quantitatives et qualitatives en matière de bonne gouvernance.

1) Indicateurs quantitatifs de la bonne gouvernance

	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Institutions démocratiques</b>					
Nombre de députés par partis politiques					
Parti 1	101				
Parti 2	5				
Parti 3	4				
Parti 4	1				
Parti 5					
Nombre de députés opposition					
Nombre total de députés	10				
Femmes députés	111				
Femmes conseillers municipaux	10				
<b>Justice</b>					
Juridictions par nature					
Nombre total de juridictions					
Nombre d'habitants/magistrats					
<b>Administration publique</b>					
Nombre total de fonctionnaires	50 456	53857			
Ratio nombre fonctionnaires/population totale	0,46	0,47			
Nombre de femmes fonctionnaires		11 766			
<b>Presse</b>					
Nombre de journaux publics	3				
Nombres de journaux privés	50				
Radio privées	50				
TV privées	2				
<b>Société civile</b>					
Nombre d'associations	6.000				
Nombre d'ONG	264				
Nombre de syndicats de travailleurs	83				
Nombre de syndicats d'employeurs					
Associations femmes	50				
Groupement communautaires	12.000				

## 1) Indicateurs qualitatifs de la bonne gouvernance

Moins formels, ils s'expriment en termes d'efficacité, de rendement et de performance au niveau des différentes composantes de la bonne gouvernance :

- l'efficacité des institutions de l'exécutif ;
- la performance des institutions législatives et consultatives ;
- l'organisation générale de l'administration publique ;
- le développement de la gestion des ressources humaines ;
- le niveau de participation des citoyens et de la société civile à la gestion des affaires publiques ;
- les capacités organisationnelles de la société civile à travers les syndicats, les associations, les partis politiques... ;
- la compétitivité et le développement du secteur privé.

### **III Le mécanisme de coordination, d'évaluation et de suivi**

La mise en œuvre du Plan National de Bonne Gouvernance par le biais du programme d'Investissement nécessite, au vu de son importance, l'adoption d'un mécanisme concerté de coordination, d'évaluation et de suivi. La concertation et la coordination de l'ensemble des acteurs de la gouvernance permettront de développer des synergies utiles, d'optimiser l'allocation des ressources mobilisables, de réaliser des économies en évitant les doubles emplois et de susciter la mobilisation de ressources additionnelles au profil du Plan National de Bonne Gouvernance.

Le suivi de l'exécution du programme se fera de façon continue notamment grâce au cadre juridique de sa mise en œuvre. Il fera l'objet, de concert avec les partenaires au développement, d'une évaluation en profondeur et de mesures conséquentes de correction et/ou d'actualisation à mi-parcours du cycle (année 2001) et en fin de période couverte (année 2003). L'évaluation portera spécialement sur l'opérationnalité de la coordination des apports et des activités des différentes composantes du plan d'action, sur les relations entre les différentes composantes et la pérennité des activités réalisées, ainsi que sur l'impact de ces apports sur les objectifs et stratégies de développement.

Pour des raisons d'efficacité et compte tenu de son caractère multi-sectoriel le programme d'investissement du Plan National de Bonne Gouvernance implique le concours de plusieurs partenaires au développement à travers le financement de plusieurs programmes. Le gouvernement a mis en place une structure nationale pour la coordination de ces programmes. Les partenaires au développement intervenant dans les domaines de la gouvernance pourraient apporter un appui concerté à cette structure.

Cette structure nationale comprend un ensemble d'organes de gestion créés par le décret N° 99-198/PRES/PM/MFPDI du 14 juin 1999. Il s'agit :

- de la Coordination Nationale de la Bonne Gouvernance (CNBG)
- du Secrétariat Exécutif de la Bonne Gouvernance
- des Comités sectoriels.

L'aspect coordination couvre les actions et projets de bonne gouvernance au sein des ministères, des institutions et de la société civile. La coordination nationale est présidée par le Premier Ministre et comprend les chefs des départements ministériels et les représentants des présidents d'institutions ou toute autre institution où s'exécute un projet sectoriel de bonne gouvernance et le secrétaire permanent des ONG. La Coordination Nationale de la Bonne Gouvernance a en charge :

- le suivi de l'exécution du PNBG ;
- l'impulsion et la Coordination des projets de bonne gouvernance ;
- l'évaluation et la réorientation des projets ;
- l'orientation des études et travaux de recherche en matière de Bonne Gouvernance.

La Coordination Nationale de la Bonne Gouvernance tient une session ordinaire au moins une fois par semestre et chaque fois que de besoin.

Le Secrétariat Exécutif de la Bonne Gouvernance, aux termes de l'article 5 du décret 99/198/PRES/PM/MFPDI, est chargé d'assurer la cohérence globale des travaux menés sous l'égide des différents comités sectoriels. Il est placé sous la direction d'un secrétaire exécutif nommé en conseil de ministres sur proposition du Premier Ministre. Le secrétaire exécutif reçoit comme attributions :

- La préparation de l'ordre du jour de réunions de la CNBG ;
- La mise en œuvre des décisions de la CNBG ;
- La soumission à la CNBG, d'un rapport semestriel d'évaluation des capacités des projets sectoriels ;
- La préparation des dossiers à soumettre à la CNBG.

Concernant les comités sectoriels, ils sont définis par arrêté du Premier Ministre et sont chargés de suivre la réalisation des études et travaux sectoriels concourant à la mise en œuvre du Plan Nationale de Bonne Gouvernance dans leurs domaines de compétence. Ils soumettent les résultats de leurs travaux à l'approbation du secrétaire exécutif et lui transmettent également leur programme d'activités et un rapport trimestriel d'exécution.

Selon l'article 10 du décret sus-cité, le comité sectoriel est rattaché, soit à l'un des départements ministériels ou institutions concernés par les projets de Bonne Gouvernance, soit au SPONG pour les projets de Bonne Gouvernance de la société civile. Le comité sectoriel est présidé par un des secrétaires généraux des ministères et des institutions concernées ou par le secrétaire permanent des ONGs. Les membres sont les Secrétaires Généraux des ministères ou des institutions concernées, les responsables des organisations de la société civile bénéficiaires, les chefs de projet et les directeurs nationaux de projets de Bonne Gouvernance, toutes personnes désignées en raison de leurs compétences et de leurs expériences. Un des chefs ou directeur national de projet en est le rapporteur

## CONCLUSION

L'exécution du Plan National de Bonne Gouvernance, si elle implique la mise en chantier de nombreuses réformes structurelles, doit, avant tout, concourir à renforcer l'Etat de droit au Burkina Faso. Il s'agit là d'une exigence de plus en plus forte exprimée par les populations burkinabé. Cela implique, non seulement, la soumission des autorités publiques et des citoyens, organisés ou non, au droit, mais aussi, l'existence d'une justice efficace, crédible, capable de réguler les inévitables conflits sociaux, économiques, politiques. Pour éviter que ces conflits ne dégènèrent en des conflagrations susceptibles de menacer la cohésion sociale, le gouvernement prendra les mesures qui s'imposent pour que l'appareil judiciaire joue efficacement son rôle de régulateur. Or, comme on a pu le constater ces derniers temps, il n'a pas toujours su répondre aux légitimes attentes de justice des populations burkinabé, ce qui est de nature à menacer la paix et la cohésion sociale. Par ailleurs, si les autorités publiques, en raison de la prégnance et de l'héritage autoritaire, n'ont pas toujours respecté, aussi bien dans sa lettre que dans son esprit, le principe de l'Etat de droit, dans le même temps, force est de constater que les individus, les organisations de la société civile n'ont pas toujours fait preuve de responsabilité. Ils exigent des gouvernants le respect rigoureux de l'Etat de droit sans toujours faire preuve eux-mêmes d'un plus grand respect de la légalité républicaine.

La volonté politique exprimée par les plus hautes instances afin de donner à la justice toute la crédibilité et l'efficacité souhaitable, ainsi que la mobilisation de plus en plus accrue des partenaires au développement autour de ce secteur qui était jusqu'ici négligé parce que relevant d'un domaine de souveraineté sont de nature à susciter l'optimisme. Le plus grand défi reste cependant à mettre en œuvre les solutions pertinentes préconisées par de nombreux experts et fora qui se sont penchés sur la crise de la justice. Toutefois, l'Etat de droit ne pourra véritablement s'enraciner que si les acteurs de la gouvernance, aussi bien les personnes publiques et privées que les acteurs de la société civile, s'engagent à jouer chacun son rôle avec plus de responsabilité. Ce qui pose le problème de la culture civique et démocratique des citoyens et des gouvernants. Sur ce point, et pour hâter le changement de mentalités qui s'impose, le gouvernement mettra tout en œuvre pour donner à l'éducation civique et à la culture démocratique toute leur place dans sa stratégie de promotion de la gouvernance développée par l'Etat et la société civile burkinabé. Un accent particulier sera mis sur les jeunes, qui représentent l'avenir de ce pays.

Le gouvernement prendra les dispositions pour renforcer les mécanismes non juridictionnels de prévention et de règlement des conflits existants. Devant l'apparition de nouvelles valeurs et exigences et pour faire face aux nouveaux défis qui surgissent avec l'avènement de la démocratie, de la bonne gouvernance et du libéralisme économique, d'autres mécanismes doivent être créés. Certains de ces régulateurs peuvent contribuer à jeter les bases d'un dialogue social au sein du champ étatique, que ce soit au niveau de l'Etat, des syndicats de travailleurs et des organisations patronales.

Le gouvernement est conscient que la promotion d'un véritable dialogue social implique nécessairement :

L'existence d'un cadre institutionnel de dialogue à l'intérieur duquel se nouent des contacts étroits entre les différents acteurs sociaux ; en l'absence d'un tel cadre, le recours à des tiers régulateurs est nécessaire ;

La mise en œuvre d'un processus d'élaboration de solution conjointe, de sorte que tout choix de politique à propos duquel existe au départ un désaccord entre les partenaires devienne non plus le fruit d'une initiative unilatérale mais l'expression d'un compromis. Il ne s'agit donc plus d'imposer, de contraindre, d'enjoindre ou de menacer, mais de discuter, les points de vue, de faire des concessions réciproques en vue de parvenir à un consensus raisonnable.

Sur ce point, des efforts doivent également être accomplis au niveau de la classe politique, pour arriver à un consensus politique plus large sur les choix institutionnels et de politique qui engagent l'avenir du pays. En effet, bien souvent le dialogue, la concertation entre la majorité et l'opposition ont souvent fait défaut, les deux parties se livrent généralement à un dialogue de sourds ou à des monologues croisés. Chacun s'arc-boute autour de ses exigences, sans volonté de faire des concessions réciproques sur la base de la force de l'argumentation de l'autre. Une telle situation n'est pas de nature à consolider les institutions démocratiques au Burkina Faso. Elle est, au contraire, de nature à mettre en péril les acquis économiques, sociaux et démocratiques, et à menacer, à terme, la paix sociale et la stabilité politique du pays.

Enfin, les réformes structurelles engagées par le gouvernement pour renforcer la gouvernance au Burkina Faso, doivent faire l'objet d'un suivi rigoureux, et d'une évaluation pertinente aussi bien au niveau de l'Etat, de la société civile que des partenaires au développement. Les organes conjoints de gestion mis en place pour coordonner les différentes actions de Bonne Gouvernance comprennent si besoin en était l'orientation et la volonté politique du gouvernement de faire de la bonne gouvernance un des axes stratégiques majeurs du développement politique, économique et sociale du pays. L'association des différents acteurs de la bonne gouvernance permettra de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets et de combler les lacunes

En effet, la mise en œuvre du Plan National de Bonne Gouvernance nécessite une forte articulation des actions en matière de gouvernance tant au niveau national, local que régional. Et le gouvernement veillera à mettre l'aspect de partenariat Etat/Société civile à travers de nouvelles pratiques sociales indispensables à la promotion d'un Etat de droit et du développement.

Le gouvernement conscient des difficultés et faiblesses inhérentes à un pays comme le Burkina Faso, est résolument orienté dans un processus de bonne gouvernance inséparable du processus démocratique. Le présent programme d'investissement requiert l'appui des partenaires au développement soucieux d'aider le gouvernement à conforter l'état de droit, à assurer la stabilité politique, indispensable à tout développement.

# **ANNEXES**

**Annexe 1 : Programme d'Infrastructures de Base**

**Annexe 2 : Programme de réformes juridiques et  
Institutionnelles**

**Annexes 3 : Programme d'Appui à la Société Civile**

**Annexe 4 : Programme de Formation et de  
Développement des Ressources Humaines**

**Annexe 1**  
**PROGRAMME**  
**D'INFRASTRUCTURES**  
**DE BASE**

## **FICHE D'IDENTIFICATION N°1**

### **CARACTERISTQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Programme construction d'infrastructures sociales de réduction de la pauvreté au niveau communal

**Nature du projet** : Programme d'infrastructures de base

**Objectifs du projet** :

- Construire des bâtiments abritant des infrastructures sociales (centres d'accueil, centres de formation)
- Renforcer les capacités institutionnelles et financières des populations et des communes
- Améliorer l'accès aux services sociaux de base

**Justifications du projet** :

- Réduction de la pauvreté dans les centres urbains

**Coût total du projet** : 14.375 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Construire des centres d'animation dans les provinces
- Construire des infrastructures sociales dans les différentes communes du pays.

**Résultats attendus du projet** :

- Les conditions de vie des populations pauvres sont améliorées
- Des bâtiments abritant des infrastructures sociales sont construits

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains, système et mode de gestion, etc.)

**structure responsable** :

- Ministère de l'Economie et des Finances

**Structures partenaires** :

- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
- Collectivités locales
- Ministère de l'Action Sociale et de la Famille
- Ministère de la promotion de la femme

## **FICHE D'IDENTIFICATION N°2**

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Projet d'appui technique aux services de sécurité publique  
(Police Nationale)

**Nature du projet** : programme de construction d'infrastructures de base et équipements pour la police nationale

**Objectifs du projet** :

- Construction de bâtiments
- Acquisition de matériels roulants
- Acquisition de matériels informatiques et de bureaux
- Acquisition d'équipement individuel
- Acquisition de matériels spécifiques
- Recrutement et formation de personnels en quantité et qualité suffisants.

**Justifications du projet** :

- Renforcement des capacités opérationnelles des services de sécurité par un appui technique qui consiste à mettre à leur disposition les moyens et équipements techniques nécessaires pour leur assurer une capacité d'action dans leurs missions de protection des personnes et des biens.

**Coût total du projet** : 20 180 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Construire des locaux fonctionnels
- Installer des équipements informatiques
- Recruter et former les agents en quantité et en qualité
- Doter les agents de sécurité des moyens individuels et collectifs d'action
- Evaluer l'état de la sécurité publique.

**Résultats attendus du projet** :

- Un climat de paix et de sécurité est instauré
- Le banditisme et les accidents sont réduits
- La démocratie dans la discipline est exercée et pratiquée
- La participation de la population à la lutte contre les fléaux sociaux (drogue, prostitution, alcoolisme, banditisme, criminalité) est effective

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, répartition des responsabilités, moyens matériels et humains, système et mode de gestion, etc.)

**Structure responsable** :

- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité  
Le projet sera exécuté à l'entreprise et un contrat de maintenance sera passé entre l'Etat et une société de la place.

**Structure partenaire**

- Ministère de l'Economie et des Finances

## **FICHE D'IDENTIFICATION N°3**

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Maison de l'Avocat

**Nature du projet** : programme d'infrastructures de base

**Objectifs du projet** :

- Donner un siège au Barreau du Burkina, siège qui servira en même temps de centre de formation
- Permettre une plus grande accessibilité des Avocats aux justiciables
- Organiser des permanences pour des consultations gratuites
- Etablir une liste exhaustive des Avocats.

**Justifications du projet** :

- Le Barreau compte une centaine d'Avocats. Il est nécessaire d'assurer une bonne administration de la profession qui a un caractère de service public

**Coût total du projet** : 70 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Construire un bâtiment fonctionnel
- Organiser l'accueil et la formation des nouveaux Avocats
- Mettre en place un service d'accueil des justiciables
- Ouvrir des services de consultation gratuite pour les justiciables

**Résultats attendus du projet** :

- Les justiciables ont une plus grande accessibilité des Avocats
- Les professionnels de la justice sont formés aux questions techniques

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, répartition des responsabilités, moyens matériels et humains, système et mode de gestion, etc.)

**Structure responsable** :

- Le barreau du Burkina

**Structure partenaire**

- Le Ministère de justice

## FICHE D'IDENTIFICATION N°4

### CARACTERISTIQUES DU PROJET

**Intitulé du projet** : Projet d'acquisition d'équipements pompiers pour la brigade des Sapeurs Pompiers du Burkina Faso

**Nature du projet** : programme d'infrastructures de base

**Objectifs du projet** :

- Acquérir du matériel roulant
- Acquérir du matériel informatique et de bureaux
- Acquérir des équipements individuels

**Justifications du projet** :

Assurer la couverture du territoire à 90% pour :

- La protection des biens et des personnes
- La sauvegarde de l'environnement

**Coût total du projet** : 553 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Equiper la brigade nationale des sapeurs pompiers
- Acquérir de nouveaux moyens logistiques

**Résultats attendus du projet** :

- La protection des personnes et des biens est assurée
- La réduction des accidents divers est sensible
- Les services de sécurité sont décentralisés
- La participation de la population à la lutte contre les fléaux sociaux est effective

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, répartition des responsabilités, moyens matériels et humains, système et mode de gestion, etc.)

**Structure responsable** :

- Ministère de la Défense

**Structures partenaires**

- Ministère de l'Administration territoriale et de la Sécurité
- Ministère de la Santé

## **FICHE D'IDENTIFICATION N°5**

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Projet d'électrification solaire des bâtiments administratifs

**Nature du projet** : programme d'infrastructures de base

**Objectifs du projet** :

- Doter les résidences et bureaux de Haut-Commissaires et des Préfets d'éclairage solaire
- Doter les directions provinciales de la Police Nationale et les postes de police frontière de système d'énergie solaire
- Alimenter les appareils de transmission (RAT)

**Justifications du projet** :

- La réalisation de ce projet permettra à l'Administration Publique d'agir avec efficacité et fournir des services au rythme de la demande des citoyens.

**Coût total du projet** : 5 114 millions de francs CFA.

**Résultats attendus du projet** :

- Les bureaux et résidences concernés sont éclairés
- Une source d'énergie renouvelable, quotidienne et à moindre coût pour alimenter éventuellement des équipements électroménagers ou des appareillages de communication ou de transmission est disponible.
- L'image de la représentativité de ces autorités administratives provinciales est améliorée
- Cadre motivant pour une plus grande efficacité dans le travail existe.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, répartition des responsabilités, moyens matériels et humains, système et mode de gestion, etc.)

**Structure responsable** :

- Ministère de l'Administration Territoriale

Le projet sera exécuté à l'entreprise et un contrat de maintenance sera passé entre l'Etat et une société de la place.

**Structures partenaires**

- Ministère de la Fonction Publique et du développement Institutionnel
- Ministère de la justice
- DELGI

**Annexe 2**  
**PROGRAMME DE**  
**REFORMES JURIDIQUES**  
**ET INSTITUTIONNELLES**

# **FICHE D'IDENTIFICATION N°1**

## **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Programme d'appui au plan national de bonne gouvernance

**Nature du projet** : programme de réformes juridiques et institutionnelles

**Objectifs du projet** :

- Mettre en place des institutions et des mécanismes de gestion administrative compatibles avec les principes de transparence et d'obligation de résultats ;
- Accroître les pouvoirs de décisions des populations et en particulier des femmes dans les actions de développement

**Justifications du projet** :

- La nécessité de mettre en œuvre un programme de gouvernance adapté à une réforme fondamentale et globale de l'Etat impliquant :
  - \* adaptation des missions de l'Etat
  - \* promotion des règles de droit et de l'éthique démocratique
  - \* affirmation du processus de décentralisation

**Coût total du projet** : 515 millions de francs CFA.

**Activités** :

**Résultats attendus du projet** :

- Les missions de l'Etat sont recentrées
- L'Administration publique est renouvelée
- Les capacités d'organisation de la société civile sont renforcées
- Les capacités de l'Assemblée Nationale et du Conseil Economique et Social sont renforcées.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, répartition des responsabilités, moyens matériels et humains, système et mode de gestion, etc.)

**Structure responsable** :

- Ministère de la Fonction Publique et du Développement Institutionnel

**Structures partenaires**

- Ministères techniques
- Exécutif,
- Assemblée Nationale
- Société civile

## **FICHE D'IDENTIFICATION N°2**

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Réforme du système électoral

**Nature du projet** : programme de réformes juridiques et institutionnelles

**Objectifs du projet** : Approfondir le processus démocratique

- Relire le code électoral
- Etoffer le Secrétariat Permanent de la CENI, préciser ses attributions en y incluant la gestion du fichier électoral.
- Réviser périodiquement les listes électorales.

**Justifications du projet** :

- Le code électoral en vigueur actuellement comporte de nombreuses lacunes et il est nécessaire d'ouvrir davantage l'espace politique.

**Coût total du projet** : 1 200 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Mettre à jour périodiquement les listes électorales
- Restructurer le secrétariat permanent de la CENI en y incluant dans ses tâches, la gestion du fichier électoral
- Former les citoyens à l'utilisation du bulletin unique
- Faire adopter les réformes du système électoral.

**Résultats attendus du projet** :

- Les élections sont plus fiables, plus sincères et honnêtes
- L'espace politique est plus ouvert
- Le parlement est plus représentatif

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(liste des principaux intervenants, répartition des responsabilités, moyens matériels et humains, système et mode de gestion, etc.)

- Approche consensuelle et participative

**Structures responsables** :

- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,
- Assemblée Nationale

**Structures partenaires**

- Associations impliquées dans l'observation des élections
- Société civile,
- Partis politiques de la majorité et de l'opposition

**Partenaires extérieurs** : Union interparlementaire, Internationale IDEA

## **FICHE D'IDENTIFICATION N°3**

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Appui au Conseil Economique Social

**Nature du projet** : programme de réformes juridiques et institutionnelles

**Objectifs du projet** :

- Permettre la participation de la société civile à la vie économique et sociale

**Justifications du projet** :

- Instaurer un dialogue social autour des questions économiques et sociales
- Assurer une connaissance approfondie des mécanismes de la globalisation et/ou de la mondialisation de l'économie
- Mieux cerner les impacts des politiques économiques et sociales

**Coût total du projet** : 1 334 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Organiser des sessions
- Organiser des séminaires et colloques de réflexion
- Émettre des avis sur les questions économiques et sociales

**Résultats attendus du projet** :

- Un gouvernement mieux éclairé dans les questions économiques et sociales et une société civile plus impliquée

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, répartition des responsabilités, moyens matériels et humains, système et mode de gestion, etc.)

**Structure responsable** :

- Conseil Economique et social

**Structures partenaires**

- Ministère de l'Économie, des Finances et du plan
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'artisanat
- Secteur privé
- Chambre de commerce
- Syndicats et associations professionnelles

## **FICHE D'IDENTIFICATION N°4**

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Programme d'appui à la Gouvernance Economique (PAGE)

**Nature du projet** : programme de réformes juridiques et institutionnelles

**Objectifs du projet** :

- Renforcer durablement les capacités par l'identification d'expertises nouvelles et le transfert de leur savoir-faire aux services publics
- Renforcer les capacités des services publics à maîtriser l'offre d'aide, à la coordonner et à l'administrer de manière plus efficace pour la croissance et le combat contre la pauvreté
- Renforcer les mécanismes de pilotage de l'économie
- Améliorer le système d'information statistique sur l'emploi et la pauvreté.

**Justifications du projet** :

- Il s'agit de recentrer l'ancien projet d'appui à la Gestion de l'Economie en introduisant une certaine flexibilité dans la programmation des actions et de rechercher une meilleure implication des partenaires dans les actions du Projet.

**Coût total du projet** : 2 500 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Réaliser l'étude prospective « Burkina 2025 »
- Piloter l'économie et coordonner l'aide au développement
- Mettre en place un système d'informations statistiques sur la pauvreté
- Créer un observatoire de l'emploi
- Créer les synergies nécessaires avec le programme national de gouvernance et le renforcement des mécanismes de gouvernance locale.

**Résultats attendus du projet** :

- Une représentation visuelle du système « Burkina Faso » est donnée
- Une option fondamentale de développement ainsi que les principales ambitions du Burkina Faso à l'horizon 2025 sont définis
- Un référentiel stratégique à long terme du Burkina Faso est élaboré
- Un bilan annuel sur l'aide est réalisé et des tableaux de bord sortent tous les mois
- L'Observatoire de l'emploi est mis en place
- L'Observatoire de la pauvreté est mis en place
- Les administrations et les institutions locales sont dotées d'outils de planification et de gestion du développement local
- Un système d'information adapté axé sur la pauvreté, l'emploi, le DHD est disponible et fonctionnel dans la zone du projet
- Une ébauche de programme nationale d'action pour l'amélioration de la gouvernance économique locale est élaborée
- Un comité local de coordination du projet est créé et est fonctionnel.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet :**

(Listes des principaux intervenants, répartition des responsabilités, moyens matériels et humains, système et mode de gestion, etc.)

**Structure responsable :**

- Ministère de l'Economie et des Finances

**Structures partenaires**

- Ministère de l'emploi, du Travail et de la Sécurité
- Ministère de la Fonction Publique et du Développement Institutionnel
- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
- Ministère des Affaires Étrangères
- PNUD
- Partenaires au développement
- Collectivités territoriales.

## FICHE D'IDENTIFICATION N°5

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Appui aux structures de concertations Etat/partenaires sociaux

**Nature du projet** : Programme de réformes juridiques et institutionnelles

**Objectifs du projet** :

- Développer et consolider les structures de concertation entre les partenaires sociaux
- Développer les cadres de concertation technique provinciale
- Aider à une meilleure gestion des conséquences sociales engendrées par la globalisation de l'économie
- Implication des partenaires sociaux (Etat – Employeurs et Travailleurs) dans les questions de développement socio-économiques à l'échelle locale, régionale et nationale.

**Justifications du projet** :

- La globalisation de l'économie nécessite une réelle concertation sur les questions de développement
- Une meilleure gestion des conséquences sociales consolide la bonne gouvernance et la démocratie.

**Coût total du projet** : 620 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Organiser à l'échelle des provinces des cadres de concertation technique sur les questions de développement
- Organiser des rencontres périodiques avec les partenaires sociaux
- Appuyer matériellement les cadres de concertation dans leur fonctionnement.

**Résultats attendus du projet** :

- La concertation entre les partenaires sociaux est réelle et transparente
- Les approches du développement sur le terrain sont harmonisées ;
- Une participation de tous les acteurs dans la prise de grandes décisions socio-économiques est effective ;
- Les différents acteurs partagent tout le réflexe du dialogue.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains, Système et mode de gestion, etc.)

**structures responsables** :

- Ministère de l'Economie, des Finances et du plan
- Ministère de l'Administration Territoriale et la Sécurité.

**Structures partenaires** :

- Projet de développement, ONG et associations
- PRODIAF (Programme de Promotion du Dialogue Sociale en Afrique Francophone)
- B.I.T (Bureau International du Travail)
- M.E.T.S.S. (Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale)

## FICHE D'IDENTIFICATION N°6

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Appui à l'administration : élaboration de textes législatifs et réglementaires

**Nature du projet** : Programme de réformes juridiques et institutionnelles

**Objectifs du projet** : *Réorganisation de l'administration publique et accroissement de la productivité publique*

- Relire les textes législatifs et réglementaires relatifs aux structures de contrôle de l'Etat en vue d'accroître leurs pouvoirs, de clarifier leurs compétences respectives, d'instituer des contrôles plus réguliers, d'instituer la publication de leurs rapports d'activités, de réduire le pouvoir discrétionnaire du politique en matière de poursuite.
- Elaborer un projet de loi relative aux conditions d'exercice des pouvoirs de nomination du Président du Faso
- Etablir un programme de formation au profit des personnels des structures de contrôle
- Elaborer un projet de loi relative à l'information et la transparence administrative consacrant le principe du libre accès aux documents administratifs.
- Relire les décrets relatifs à l'organisation et au fonctionnement des ministères

**Justifications du projet** :

- Nécessité d'adaptation de l'administration aux nouvelles dimensions de l'Etat
- Nécessité de juguler la corruption et de consacrer les principes d'information et de transparence.

**Coût total du projet** : 480 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Elaborer des projets de textes législatifs et réglementaires dans le sens d'un renforcement des pouvoirs des structures de contrôle de l'Etat
- Définir le cadre de compétence de nomination aux hautes fonctions par le chef de l'Etat
- Elaborer un projet de loi relative à l'accès aux documents administratifs par les citoyens.

**Résultats attendus du projet** :

- L'administration est mieux organisée, moins corrompue, plus compétente et méritante, transparente et soucieuse du droit à l'information.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains, Système et mode de gestion, etc.)

**structures responsables** : SGG-CM

**Structures partenaires** : MFPDI, Inspections générales, chambre des comptes, ministères, structures de contrôle

Partis politiques, de la société civile et divers intervenants en tout temps (périodes de campagne électorale et hors campagne électorale).

Structures partenaires :

- Partis politiques
- Organisations de la société civile
- Ministère de la Communication

## **FICHE D'IDENTIFICATION N°8**

### **CARACTERISTQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Mise en œuvre du schéma directeur informatique à la Présidence

**Nature du projet** : Programme de réformes juridiques et institutionnelles

**Objectifs du projet** : Réalisation du schéma directeur informatique

**Justifications du projet** :

- Facilitation des relations de travail entre les responsables et le personnel de la Présidence du Faso à tous les niveaux

**Coût total du projet** : 256 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Equiper les services concernés en matériels informatiques
- Etablir les connexions techniques nécessaires

**Résultats attendus du projet** :

- Un réseau informatique opérationnel est installé à la Présidence du Faso et est connecté à tous les services relevant de cette institution.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains. Système et mode de gestion, etc.)

**structure responsable** :

- Présidence du Faso

**Structure partenaire** :

- DELGI

## **FICHE D'IDENTIFICATION N°9**

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

***Intitulé du projet :*** Appui à la Coordination Nationale de la Bonne Gouvernance (CNBG)

***Nature du projet :*** Programme de réformes juridiques et institutionnelles

***Objectifs du projet :***

- Coordonner l'exécution du Plan National de Bonne Gouvernance
- Coordonner les actions et projets de bonne gouvernance ainsi que le programme d'investissement du Plan National de Bonne Gouvernance
- Evaluer et réorienter les projets de Bonne gouvernance

***Justification du projet :***

- Le nombre et l'ampleur des projets en matière de Bonne Gouvernance requièrent une coordination de l'ensemble des actions du programme par une structure placée à un niveau supérieur de l'administration (Premier Ministère).

***Coût total du projet :*** 225 millions de francs CFA.

***Activités :***

- Suivi de la mise en œuvre de la Bonne Gouvernance
- Préparation des réunions de la CNBG
- Coordination des projets sectoriels en matière de Bonne Gouvernance
- Elaboration de rapports périodiques d'évaluation des activités des projets sectoriels.

***Résultats attendus du projet :***

- Les activités des différents projets du Plan National de Bonne Gouvernance programme sont coordonnées
- La mobilisation et l'allocation des ressources sont meilleures ;
- L'Administration est plus performante
- L'indépendance du pouvoir judiciaire est renforcée
- La participation de la société civile est plus grande.

***Données institutionnelles et organisationnelles du projet :***

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains. Système et mode de gestion, etc.)

***structure responsable :***

- Premier Ministère.

***Structures partenaires :***

- Ministère de la Fonction Publique et du Développement Institutionnel
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Tous autres ministères et Institutions
- Société civile.

**Annexe 3**  
**PROGRAMME D'APPUI**  
**A LA SOCIETE CIVILE**

## FICHE D'IDENTIFICATION N°1

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : programme de renforcement des capacités techniques et professionnelles des journalistes des médias publics et privés

**Nature du projet** : Programme d'appui à la société civile

**Objectifs du projet** :

- Améliorer les prestations professionnelles des journalistes de la presse et des médias publics et privés par des formations à la « carte ».

**Justifications du projet** :

Les capacités professionnelles des journalistes en activité ont besoin d'être renforcées par des formations à la « carte » et il faut améliorer le respect des règles déontologiques dans la production et la diffusion des informations.

**Coût total du projet** : 240 millions de francs CFA.

**Activités** :

- organiser des séries de recyclages par corps de métier et par session de courtes durées sur place.
- Recycler certains concepteurs et animateurs à l'extérieur du Burkina par des sessions de durée moyenne (trois à dix mois).
- Organiser des ateliers de concertation sur l'éthique et le droit de l'information.

**Résultats attendus du projet** :

- Le traitement de l'information est plus objectif.
- les intérêts des lecteurs, auditeurs et téléspectateurs sont pris en compte.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains. Système et mode de gestion, etc.)

**structures responsables** :

- Le Ministère Chargé de la Communication,
- La Société des Editeurs de la Presse Privée (SEP),
- L'Association des journalistes du Burkina (AJB)
- l'Union Nationale de l'Audiovisuel Libre du Burkina Faso (UNALFA)

**Structures partenaires** :

- Le département des Arts et Communication de l'Université de Ouagadougou
- Le CIERRO

## **FICHE D'IDENTIFICATION N°2**

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Programme d'assainissement du cadre juridique des médias de service public

**Nature du projet** : Programme d'appui à la société civile

**Objectifs du projet** :

- Améliorer et assainir le cadre juridique des activités journalistiques au regard des critères de la bonne gouvernance.
- Amener les médias d'Etat à évoluer dans une logique de service public avec des droits et devoirs attachés à ce statut.

**Justifications du projet** :

- L'assainissement du cadre juridique vise à amener l'ensemble des acteurs à mettre l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers et partisans et à garder toujours à l'esprit les principes de la bonne gouvernance, l'égalité d'accès à l'information, l'accès équitable des acteurs politiques ainsi que la société civile aux médias publics.

**Coût total du projet** : 210 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Elaborer un code de service public de la presse écrite et de l'audiovisuel
- Former les agents de Sidwaya, de la radio et de la télévision aux règles et principes du service public
- Mettre en place une structure de contrôle au sein du CSI chargée de veiller à la neutralité, à l'indépendance et au pluralisme des opinions dans les médias publics
- Mettre en place un comité des programmes impliquant l'Etat, les partis politiques, les confessions religieuses et les représentants de la société civile.

**Résultats attendus du projet** :

- Le cadre juridique est plus sain ;
- La transparence, le pluralisme de la presse et des médias, et l'équilibre de l'information, le professionnalisme des journalistes sont accrus.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains. Système et mode de gestion, etc.)

**structure responsable** :

Le Conseil Supérieur de l'Information

**Structures partenaires** :

- Le Ministère de la Communication
- Les organisations de la société civile du secteur de la presse et les médias (AJB, UNALFA, SEP, etc.).

## FICHE D'IDENTIFICATION N°3

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : révision du code de l'information

**Nature du projet** : Programme d'appui à la société civile

**Objectif du projet** :

- introduire la transparence du financement dans la création et la gestion des médias et titres de presse privés pour éviter les financements occultes.

**Justifications du projet** :

- Il s'agira de créer les conditions pour lutter contre toutes les formes de financements occultes dans la presse. Les cessions de part, de capital des entreprises privées des médias et des journaux devront se faire désormais dans la transparence. De même, il faut éviter les prête-noms, facteurs de corruption et de désagrégation des règles d'éthique de l'information.

**Coût total du projet** : 130 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Créer une commission ad hoc issue largement de la société civile
- Organiser des ateliers avec le monde professionnel de l'information sur le contenu de la réforme
- Elaborer un avant projet de loi à soumettre au Gouvernement
- Publier et diffuser les nouvelles dispositions du code de l'information

**Résultats attendus du projet** :

- Le public sait qui l'informe et dans quelles conditions financières et peut mieux déterminer son jugement sur le contenu des informations diffusées.
- La presse est plus transparente, le journalisme plus responsable dans son organisation et dans son fonctionnement.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains. Système et mode de gestion, etc.)

**structure responsable** :

- Le Conseil Supérieur de l'Information

**Structures partenaires** :

- Le Ministère de la communication
- Association Professionnelle des journalistes du Burkina (AJB)
- L'Union Nationale de l'Audiovisuel Libre du Burkina Faso (UNALFA)

## FICHE D'IDENTIFICATION N°4

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Création d'une messagerie pour la distribution des journaux sur l'ensemble du territoire

**Nature du projet** : Programme d'appui à la société civile

**Objectif du projet** :

- Mettre à la disposition des lecteurs de la presse nationale les titres et publications paraissant à intervalles réguliers dans le pays.

**Justifications du projet** :

- La vitalité de la presse naissante ne peut être soutenue sans un système de distribution fiable et durable.
- L'indépendance des organes de la presse privée dépend en partie des recettes engendrées par la vente. L'accès des citoyens de l'intérieur constitue donc un marché non négligeable si les journaux sont acheminés à temps (avant leur péremption) dans les autres villes du pays.

**Coût total du projet** : 200 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Etudier la situation de la messagerie au Burkina Faso et son impact sur la circulation de l'information
- Créer et organiser le statut juridique de messagerie
- Définir les modalités et les conditions de participation des éditeurs
- Structurer administrativement et commercialement la messagerie.

**Résultats attendus du projet** :

- Le lectorat est plus nombreux et plus diversifié
- La presse est plus indépendante des pouvoirs établis
- Le marché de la presse privée est plus fiable et plus large
- Les recettes publicitaires de la presse s'accroissent.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains. Système et mode de gestion, etc.)

**structure responsable** :

- La Société des Editeurs de la Presse Privés (SEP)

**Structures partenaires** :

- L'Association des journalistes du Burkina (AJB)
- Le Ministère de la Communication
- Le Ministère du Commerce
- Le Ministère de l'Administration Territoriale
- Le Secteur privé

## FICHE D'IDENTIFICATION N°5

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Appui au réseau national de lutte contre la corruption

**Nature du projet** : Programme d'appui à la société civile

**Objectifs du projet**

- Lutter contre le phénomène de la corruption
- Favoriser une plus grande transparence dans la concurrence entre les opérateurs et promoteurs privés.

**Justifications du projet** :

- le réseau national actuel de lutte contre la corruption a besoin d'être soutenu pour être plus actif sur le terrain. Il doit par conséquent être doté de moyens organisationnels et matériels pour agir avec plus de compétence et de rigueur et améliorer le profil de ses membres.

**Coût total du projet** : 180 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Acquérir des moyens logistiques et de communication
- Mettre en place des structures régionales du réseau
- Produire annuellement un rapport sur la situation de la lutte contre la corruption.

**Résultats attendus du projet** :

- Les règles du jeu du marché sont plus respectées dans le fonctionnement de l'économie nationale

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains. Système et mode de gestion, etc.)

**structures responsables** :

- Réseau national
- Organisations de masse de la société civile

**Structures partenaires** :

- Les partenaires au développement
- Ministère de la justice

## FICHE D'IDENTIFICATION N°6

### CARACTERISTIQUES DU PROJET

**Intitulé du projet** : Mise en place d'un observatoire national de prévention et de gestion des conflits

**Nature du projet** : Programme d'appui à la société civile

**Objectifs du projet** :

- Créer les conditions d'une plus grande participation de la société civile à la gestion de la paix sociale.

**Justifications du projet** :

- Les acteurs de la société civile souhaitent voir leurs organisations devenir des forces de propositions dans le jeu du dialogue sociale
- Donner un plus grand rôle social aux institutions religieuses et coutumières et les organisations de masse doivent avoir un plus grand rôle dans la gestion des conflits internes.

**Coût total du projet** : 241 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Aménager un cadre de concertation devant abriter l'observatoire national
- Mettre en place des structures régionales de l'observatoire
- Produire annuellement un rapport motivé sur la situation nationale.

**Résultats attendus du projet** :

- Les conflits nationaux sont prévenus ou gérés de façon consensuelle
- La paix à l'intérieur et à l'extérieur du Burkina est durablement garantie.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains. Système et mode de gestion, etc.)

**structure responsable** :

- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

**Structures partenaires** :

- Chefferie coutumière
- Confessions religieuses
- Organisations de masse de la société civile

## FICHE D'IDENTIFICATION N°7

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Renforcement du cadre juridique de la société civile

**Nature du projet** : Programme d'appui à la société civile

**Objectifs du projet** :

- Créer un environnement juridique et institutionnel favorable au développement de la société civile.
- définir les droits et devoirs de la société civile, de même que son rôle dans la gouvernance démocratique.

**Justifications du projet** :

- Il existe actuellement une grande confusion quant à la définition du concept de la société civile. De plus les organisations de la société civile sont inégales quant à leur capacité et à leur crédibilité.
- Capacités et crédibilité très inégales des organisation de la Société Civile.

**Coût total du projet** : 145 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Réaliser une étude sur le concept de la société civile
- Définir les droits et devoirs de la société civile
- Organiser des rencontres de concertation avec l'Etat, le secteur privé, le mouvement associatif et les autres secteurs d'activités
- Réaliser un répertoire de la société civile au Burkina Faso.

**Résultats attendus du projet** :

- Le concept de la société civile est plus clair
- La société civile est plus dynamique et plus responsable
- Le partenariat entre l'Etat et la société civile est plus accru.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains. Système et mode de gestion, etc.)

- Approche consensuelle et participative

**structure responsable** :

- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

**Structures partenaires** :

- Les organisations représentatives de la société civile,
- Le Conseil Economique et Social
- La chambre des Représentants,
- L'Assemblée Nationale

## FICHE D'IDENTIFICATION N°8

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Observatoire de la démocratie.

**Nature du projet** : Programme d'appui à la société civile

**Objectifs du projet** :

- Mettre en place une structure chargée de suivre le déroulement des élections
- Evaluer le processus électoral et démocratique
- Proposer des réformes destinées au renforcement de la gouvernance démocratique

**Justifications du projet** :

- La démocratie est un processus dont on ne peut mesurer les avancées que par des évaluations systématiques, régulières et objectives
- Nécessité d'attirer l'attention de la classe politique, de la société civile et des citoyens sur les risques, insuffisances du processus démocratique afin d'y remédier.

**Coût total du projet** : 340 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Définir le champ de compétence de l'observatoire
- Mettre en place un mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre de la démocratie
- Organiser des campagnes de sensibilisation et d'éducation des populations sur la pratique de la démocratie.

**Résultats attendus du projet** :

- Les connaissances sur les acquis et limites du processus démocratique sont plus fines
- Un système d'alerte sur les risques encourus par le processus démocratique existe
- Un cadre de proposition pour la consolidation du processus existe.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains. Système et mode de gestion, etc.)

**structures responsables** :

- Organisations démocratiques de la société civile

- **Structures partenaires** :

- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
- Assemblée Nationale
- chambre des Représentants
- Conseil Economique et Social

## FICHE D'IDENTIFICATION N°9

### CARACTERISTIQUES DU PROJET

**Intitulé du projet** : Observatoire national de la presse.

**Nature du projet** : Programme d'appui à la société civile

**Objectifs du projet** :

- Créer les conditions d'une plus grande transparence et d'un meilleur respect de l'éthique et la déontologie dans la presse burkinabé

**Justifications du projet** :

- Le besoin du public d'avoir une presse libre, indépendante et honnête est de plus en plus réel, de même que la nécessité de combattre la corruption et la vénalité dans la presse

**Coût total du projet** : 60 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Définir le champ de compétence de l'observatoire
- Mettre en place un mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre de la démocratie

**Résultats attendus du projet** :

- Les « dérapages » sont moins nombreux dans la presse
- La presse est transparente et indépendante
- Des sanctions appropriées sont appliquées aux manquements à la déontologie

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains. Système et mode de gestion, etc.)

**structure responsable** :

- Association des journalistes du Burkina (AJB)

**Structures partenaires** :

- La société des Editeurs de la presse privée (SEP)
- Le syndicat Autonome des Travailleurs de l'Information et de la Culture (SYNATIC)

**Annexe 4**  
**PROGRAMME**  
**DE FORMATION**  
**ET DE DEVELOPPEMENT**  
**DES RESSOURCES HUMAINES**

## FICHE D'IDENTIFICATION N°1

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Programme de formation des opérateurs économiques sur l'intégration et la globalisation

**Nature du projet** : Programme de formation et de développement des ressources humaines

**Objectifs du projet** :

- Informer les promoteurs de l'économie nationale sur les lois du marché de la concurrence, de l'intégration et de la mondialisation.

**Justifications du projet** :

Dans le contexte des économies africaines, les opérateurs économiques ont des préoccupations spécifiques dans plusieurs domaines. Il faut les amener à maîtriser les règles du jeu pour le fonctionnement des lois du marché dans le processus de l'intégration sous-régionale.

**Coût total du projet** : 100 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Organiser des séminaires thématiques sur la mondialisation au profil des opérateurs du secteur privé
- Réaliser des brochures de vulgarisation sur les règles et principes de l'intégration sous-régionale

**Résultats attendus du projet** :

- L'environnement économique est assaini
- Les règles du jeu sont plus transparentes et mieux comprises
- Les opérateurs économiques sont plus informés et plus aptes à la concurrence.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains. Système et mode de gestion, etc.)

**structure responsable** :

- La Chambre de commerce, d'Industrie et de l'Artisanat

**Structures partenaires** :

- Le Conseil National du Patronat
- Association Nationale des PME/PMI
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
- Ministère de l'Intégration

## FICHE D'IDENTIFICATION N°2

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Programme de formation des agents de la sécurité (Police et Gendarmerie)

**Nature du projet** : Programme de formation et de développement des ressources humaines

**Objectifs du projet** :

- Amener les agents de sécurité à toujours respecter la personne humaine, les droits de l'homme et mieux connaître leurs droits
- Préciser le rôle et les missions des agents de sécurité afin qu'ils ne s'érigent pas en juges dans les affaires civiles et commerciales.

**Justifications du projet** :

- le projet vise à permettre aux agents de la sécurité d'accéder à des stages de recyclage pour répondre aux besoins de remise à niveau compte tenu du nouvel environnement politique, institutionnel et sous régional.

**Coût total du projet** : 340 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Organiser des ateliers de production (axés sur des exemples concrets) avec les agents de la sécurité publique
- Organiser des sessions de recyclage au profit des différentes catégories socioprofessionnelles intervenant dans la sécurité publique
- Organiser des séminaires de formation au profil des inspecteurs et commissaires de la police sur les missions et les devoirs de l'agent de sécurité.

**Résultats attendus du projet** :

- La police et la gendarmerie sont plus républicaines, respectueuses des droits de l'homme et garantes de la sécurité.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains. Système et mode de gestion, etc.)

**structures responsables** :

- Le Ministère de la défense
- Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

**Structures partenaires** :

- Le Ministère de la justice
- Les Mouvements et Associations de défenses et de promotion des droits de l'homme

## FICHE D'IDENTIFICATION N°3

### CARACTERISTIQUES DU PROJET

**Intitulé du projet** : Programme de formation des parlementaires et des élus locaux

**Nature du projet** : Programme de formation et de développement des ressources humaines

**Objectifs du projet** :

- Former les élus aux principes et aux règles de la séparation des pouvoirs, ainsi qu'au fonctionnement du jeu démocratique
- Aider les élus à savoir distinguer les régimes selon leur nature et leur mode de fonctionnement

**Justifications du projet** :

- Le niveau technique des députés a besoin d'être relevé afin qu'ils perçoivent mieux l'étendue et les limites de leur rôle et missions ; les élus locaux quant à eux ont un besoin réel de formation avec la poursuite du processus de décentralisation.

**Coût total du projet** : 290 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Former les députés sur le thème de la séparation des pouvoirs
- Former les municipaux sur le thème de la séparation des pouvoirs
- Organiser des séminaires ateliers sur la responsabilité de l'élu dans l'exercice de son mandat.

**Résultats attendus du projet** :

- De véritables représentants de la nation et non des représentants du Chef de l'Etat ou de partis politiques existent ;
- Les élus locaux sont plus soucieux de la défense des intérêts de leur collectivité locale, et animent mieux de la vie communale.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains. Système et mode de gestion, etc.)

**structures responsables** :

- Le Ministère chargé des Relations avec le parlement
- Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
- L'Assemblée Nationale

**Structures partenaires** :

- La Chambre des Représentants
- Le Conseil Economique et Sociale
- L'Association des Maires du Burkina

## FICHE D'IDENTIFICATION N°4

### CARACTERISTIQUES DU PROJET

**Intitulé du projet** : Programme de formation des organisations et associations aux principes de la communication organisationnelle

**Nature du projet** : Programme de formation et de développement des ressources humaines

**Objectifs du projet** :

- Améliorer la communication des organisations et associations au sein de la société civile

**Justifications du projet** :

- L'amélioration de la communication interne et externe des organisations rend plus active la participation plus active de leurs membres.

**Coût total du projet** : 150 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Organiser des courtes sessions d'initiation aux techniques de communication organisationnelle
- Inciter les organisations et associations à rendre public le bilan de leurs activités.

**Résultats attendus du projet** :

- La gestion de l'information et l'implication des acteurs à la base dans le fonctionnement des organisations et associations sont meilleures.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains. Système et mode de gestion, etc.)

**structures responsables** :

- Associations communautaires et professionnelles
- ONG
- Groupements villageois

**Structures partenaires** :

- Les partenaires au développement
- Les collectivités décentralisées

## FICHE D'IDENTIFICATION N°5

### CARACTERISTIQUES DU PROJET

**Intitulé du projet** : Programme de formation aux droits de la personne et aux règles de participation des citoyens à la gestion des affaires publiques

**Nature du projet** : Programme de formation et de développement des ressources humaines

**Objectifs du projet** :

- Créer les conditions d'une participation plus responsable des citoyens à la gestion des affaires publiques
- Faciliter l'accès de la justice aux justiciables.

**Justifications du projet** :

- La formation des acteurs syndicaux et associatifs à la compréhension de leur rôle dans la société civile est un impératif car il s'agit de forger en eux des comportements en adéquation avec la nature de leurs organisations.

**Coût total du projet** : 200 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Organiser des campagnes d'information publique sur les différents domaines de droit et des devoirs des citoyens.
- Sensibiliser les structures techniques de l'administration et la justice sur la nécessité de simplifier certaines procédures et de décentraliser les tribunaux.

**Résultats attendus du projet** :

- La conscience citoyenne est plus affirmée à tous les échelons de la société.
- Les justiciables sont bien informés sur les lois en vigueur.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains. Système et mode de gestion, etc.)

**structures responsables** :

- Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
- Le Ministère de la promotion de la Femme
- Collectivités territoriales décentralisées
- Ministère de l'Action Sociale et de la Famille

**Structures partenaires** :

- Les organisation non gouvernementales
- Les associations et organisations de masse
- Groupements professionnels coopératifs et villageois.

## FICHE D'IDENTIFICATION N°6

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

**Intitulé du projet** : Programme de formation de l'administration du travail à la mondialisation

**Nature du projet** : Programme de formation dans le contexte de la mondialisation

**Objectifs du projet** :

- Former les cadres de l'administration du travail pour qu'ils comprennent les enjeux de la mondialisation de l'économie et des privatisations. En effet des conflits de type nouveaux naissent et leur traitement devient difficile à l'inspection du travail
- Donner une approche méthodologique au traitement des problèmes apparus.

**Justifications du projet** :

- L'administration du travail doit être impliquée dans les restructurations et privatisations qui remettent profondément en cause le droit du travail. Elle doit également mieux maîtriser les conséquences sociales de la mondialisation.

**Coût total du projet** : 196 millions de francs CFA.

**Activités** :

- Organiser des séminaires de formation des travailleurs sur les conséquences de la mondialisation
- Former les cadres de l'administration aux méthodes de négociation pendant les conflits sociaux( au Burkina et à l'extérieur)
- Former les syndicats aux nouvelles exigences de la mondialisation.

**Résultats attendus du projet** :

- Les cadres du Ministère de l'Emploi, du travail et de la Sécurité Sociales qui étudient les dossiers de privatisation ont acquis une méthodologie plus efficace.
- Les problèmes du personnel trouvent des réponses
- Des conflits sociaux sont atténués.

**Données institutionnelles et organisationnelles du projet** :

(listes des principaux intervenants, des responsabilités, moyens matériels et humains. Système et mode de gestion, etc.)

**structure responsable** :

- Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

**Structures partenaires** :

- Experts et cabinets réputés dans la question des ressources humaines et les programmes de restructuration économique
- Partenaires au développement
- Etat Burkinabé
- Ministère de l'Intégration
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

